DGBF infos

Gratuit

DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET ET DES FINANCES

N° 020

Bulletin d'informations de la Direction Générale du Budget et des Finances - 6ème Année - Novembre - Décembre 2014

Le Budget 2015 orienté vers l'amélioration des conditions de vie des populations

Bonne et Heureuse Année 2015

Budget 2015 : consolider la croissance, dynamiser l'économie nationale

L'année 2014 a été pour la Direction Générale du Budget et des Finances, une année enrichissante marquée par l'adoption du Budget 2015 par le Parlement le mercredi 17 décembre 2014, la visite du Premier Ministre et celle du Ministre chargé du Budget à la DGBF.

Le budget 2015 a été promulgué par la Loi n° 2014-861 du 22 décembre 2014 portant Budget de l'Etat pour l'année 2015 et est orienté vers l'amélioration des conditions de vie des populations. Il s'équilibre en ressources et en charges à 5 014,3 milliards de FCFA et consacre 1 534 milliards à l'investissement. Le budget 2015 s'inscrit dans la dynamique de la consolidation de la croissance économique et traduit les efforts du Gouvernement en faveur de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale. Il prend en compte l'essentiel des priorités du Gouvernement, à savoir le financement de l'élection présidentielle d'octobre 2015, le financement de la mise en place de la Couverture Maladie Universelle (CMU), la réhabilitation et/ou la construction des infrastructures universitaires, l'équipement des structures de l'éducation nationale, l'adduction en eau potable de la ville d'Abidjan, l'amélioration de l'offre d'électricité ainsi que le renforcement de la sécurité, de la défense et de notre appareil judiciaire.

Aussi, dans un souci d'équité, est-il prévu d'améliorer les conditions de vie des travailleurs, à travers le déblocage des avancements indiciaires. Pour atteindre ces objectifs, des mesures d'accompagnement seront mises en œuvre en vue d'assurer sa bonne exécution.
Dans la même veine, un dispositif de suivi des délais d'exécution des dépenses et de passation des marchés est mis en place ainsi qu'un contrôle plus efficace des dépenses.

Par ailleurs, il convient de relever que le budget 2014 a été exécuté dans un environnement économique et financier favorable. Le satisfecit du Fonds Monétaire International (FMI) au terme de la revue du Programme Economique et Financier et l'entrée de la Côte d'Ivoire sur le marché international à travers l'émission de l'Euro Bond 2014 sont les preuves de la bonne santé de notre économie.

La croissance pour l'année 2015 qui est projetée à 10% augure de bonnes perspectives en termes de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations. Ces indicateurs nous confortent que la Côte d'Ivoire est certainement sur la voie du progrès, condition de l'émergence à l'horizon 2020.

Par ailleurs, la visite de Son Excellence M. Daniel Kablan DUNCAN, Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, le 2 juillet 2014 et celle de M. Abdourahmane CISSE, Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget, le 16 janvier de la même année constituent des évènements majeurs qui montrent l'intérêt que nous accorde notre hiérarchie.
Afin de mériter davantage cette marque de confiance, j'invite chaque agent de la DGBF à toujours donner le meilleur de lui-même et de contribuer ainsi à la bonne gestion budgétaire.

En ce début d'année 2015, j'adresse à chacune et à chacun d'entre vous, mes vœux de santé, de prospérité et de paix tout en vous marquant ma fierté pour votre dévouement et votre ardeur au travail. Je salue ainsi les efforts considérables réalisés tout au long de l'année 2014. Je vous exhorte à maintenir le cap pour l'accomplissement des missions futures.

TRAORE Seydou
Directeur Général
du Budget et des Finances

SOMMAIRE

	Pages
DOSSIER	
Budget 2015/	4-16
- Présentation à l'Assemblée Nationale	4-6
• Loi de Finances 2015	
• Loi de Règlement 2013	
- Grandes composantes du Budget 2015	7
- Dépenses de lutte contre la pauvreté	8
- Dépense du Budget 2015 par grandes fonctions	8
- Les Priorités du Budget 2015	9-10
- Une part importante à l'investissement	11
- Contexte de préparation du Budget 2015	12
- 2015 : Ce qu'il faut savoir du procesus de préparation du Budget	12-13
- Le Ministre Abdourahmane CISSE invite les populations à s'approprier le Budget 2015	14-15
- Evolution du Budget de 1960 à 2015 en milliards de F CFA	16
VOEUX 2015	
- Présentations de Vœux au Directeur Général du Budget et des Finances	17-18
SCANNER	
- La Direction de L'Administration du SIGFiP	19-22
- Missions SIGFiP Ambassade	23-24
DGBF EN MOUVEMENT	
- Les Contrôleurs Budgétaires renforcent leurs capacités	25-26
- DMP / Un séminaire pour identifier les faiblesses et les dysfonctionnements du système des marchés publics	27
- La DMP instruit les DAF sur les Dossiers Types d'Appel d'Offres	28
- Les DRB en formation	29
* Les agents de la DGBF se mettent à jour de leurs vaccins	30
- Pour service rendu, le DG décoré	31
AU CŒUR DE LA DGBF	
- L'OJPCI initie un séminaire de formation pour les journalistes	32
- L'AFEMBUD organise un arbre de Noël	33
- AMADAS / AKON Levi Cédric, nouveau Président	33
TOUS AZIMUTS	
Mariage	34
Naissances	34
PETIT CARNET D'ADRESSES	35

DGBF infos
DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET ET DES FINANCES

Directeur de Publication
TRAORE Seydou
Directeur Général du Budget et des Finances

Supervision
DIOMANDE Massanfi
Directeur Général Adjoint

Directeur de la Rédaction
Marie Hortense LALLIER
Directeur de la Formation, de la Documentation et de la Communication

Rédacteur en Chef
Irène K. SIDIBE
Sous-Directeur de la Communication

Sécrétaire Général de la Rédaction
Gustave AGBANYAN

Comité de Rédaction
Irène K. SIDIBE, DFDC
Gustave AGBANYAN, DFDC
Franceline FAMIN, DFDC
Serge KAIREDINE, DFDC
Marina AFFRO,DFDC
Moussa BAMBA,DFDC
Sosthène GNANGORAN, DRHMG
Ahou KOUAKOU, CRDP
Marie Jocelyne NEBOUT, DOCD
Franck DANON, DPE
Dua KOSSONOU, DRBMGP
Patrice AHOUSSI, DBE
Trayé Bi DJO, DPSB
Paul Martin KOUASSI, DMP

Conception / Réalisation
S/D de la Communication
BP 57 ABIDJAN / Tél: 20 21 43 38
E-mail : www.dgbfinfos@yahoo.fr
Site Web : www.dgbf.gouv.ci

PAO/ Photogravure/ Impression
CLIP SCAN Tél : 21 24 20 55

Tirage du N° 020
3.500 exemplaires

Budget 2015 /
Le seuil des 5000 milliards de FCFA franchi

Le Budget 2015 de l'Etat de Côte d'Ivoire s'équilibre en ressources et en charges à 5 014 336 001 006 FCFA. Il a été adopté par le Gouvernement, le vendredi 03 octobre, approuvé par les Députés membres de la Commission des Affaires Economiques et Financières de l'Assemblée Nationale, le lundi 8 décembre et voté par le Parlement le mercredi 17 décembre 2014. En hausse de 13,8% par rapport à 2014, le budget 2015 s'inscrit dans la dynamique de consolidation de la croissance économique et reflète la vision du Chef de l'Etat d'améliorer les conditions de vie des populations et de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Le budget 2015 est caractérisé par une hausse des dépenses pro-pauvres (+12,8%) et une prépondérance des investissements (30,6 %). A travers ce budget, le Gouvernement entend renforcer les actions de promotion de l'emploi, améliorer les services de santé et d'éducation, développer les infrastructures socio-économiques de base, ainsi que celles d'appui au développement agricole. Il est bâti sur une hypothèse de croissance de 10% sur l'année 2015 contre 9% en 2014. DGBF Infos ouvre un "Dossier" sur le budget 2015.

PRESENTATION A L'ASSEMBLEE NATIONALE

• LOI DE FINANCES 2015

Exposé des motifs

Le Ministre auprès du Premier Ministre chargé du budget, M. Abdourahmane CISSE, a exposé les motifs du projet de loi portant budget 2015 aux Députés membres de la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF), le lundi 08 décembre 2014 dans l'hémicycle Ivoirien sis au Plateau. Le Ministre a indiqué que le Gouvernement entendait poursuivre les actions de renforcement des infrastructures socio-économiques de base, de promotion de l'emploi, d'amélioration de l'offre de santé et d'éducation ainsi que celles d'appui au développement agricole.

Conformément à l'article 80 de la Constitution, le Gouvernement saisit l'Assemblée Nationale de la Loi de Finances dès l'ouverture de la session d'octobre. C'est pour répondre à cette disposition que la présente Loi de Finances pour l'année 2015 a été élaborée afin de permettre au Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre de sa politique de développement économique et social déclinée dans le Plan National de Développement (PND) 2012-2015.

La préparation du budget 2015 bénéficie d'un contexte socio-économique favorable, soutenu par les efforts du Gouvernement en faveur de la décrispation du climat politique à travers notamment, la libération des prisonniers, le dégel des avoirs et la restructuration de la Commission Electorale Indépendante (CEI) dans la perspective des élections de 2015. Ce budget s'inscrit également dans la dynamique du renforcement des bases de la croissance économique.

A titre de rappel, il importe de souligner que depuis l'année 2012, l'économie ivoirienne affiche des signes d'une réelle reprise, grâce à l'assainissement de l'environnement économique et financier entrepris par le Gouvernement à travers d'importantes réformes structurelles dans les secteurs clés que sont l'agriculture, l'énergie, les finances, etc. Ainsi, d'un taux de croissance négatif de -4,4% en 2011, elle a connu une amélioration significative avec un taux de croissance positif de 10,7% en 2012 et 9,2 % en 2013. Pour 2014, l'objectif de croissance révisé à 9% demeure à notre portée eu égard au résultat satisfaisant enregistré au cours des neuf premiers mois de l'année tant au niveau des actions sociales et politiques qu'au niveau des activités économiques et financières, comme en témoignent les récents échanges avec les partenaires techniques et financiers (FMI et Banque Mondiale) dans le cadre de la 6ème Revue du Programme Economique et Financier 2012-2014.

...face aux députés membre de la CAEF

En effet, l'environnement général caractérisé par l'amélioration du climat des affaires induite par l'opérationnalisation du guichet unique de création des entreprises, la mise en œuvre des nouveaux codes d'investissement plus attractifs au niveau des mines et de l'électricité est satisfaisant. Tous ces efforts ont permis à la Côte d'Ivoire de figurer dans le peloton de tête des pays les plus réformateurs selon le rapport «Doing business 2014 » de la Banque Mondiale.

Par ailleurs, le forum Investir en Côte d'Ivoire 2014, en abrégé « ICI 2014 », qui s'est tenu du 29 au 31 janvier 2014 à Abidjan a permis de mobiliser davantage le secteur privé pour soutenir la relance économique.

L'évolution de l'activité est également marquée par la mise en œuvre du PND avec pour effet, un accroissement significatif de l'investissement public et privé entre 2012 et 2013. Ce programme d'investissement s'est traduit par la conduite d'importants chantiers notamment l'achèvement de l'autoroute du Nord, la construction du pont Henri Konan BÉDIÉ, des échangeurs VGE et de la Riviera II, la construction du barrage de Soubré et la mise en œuvre du programme de logements sociaux.

Les actions menées par le Gouvernement dans le but d'asseoir les fondements d'une économie qui aspire à l'émergence et les réformes entamées devraient conduire à une croissance de 10% en 2015 contre 9% en 2014.

Sur la base de ces hypothèses, le budget 2015 s'équilibre en ressources et en charges à hauteur de 5 014,3 milliards FCFA, enregistrant une hausse de 13,8% par rapport 2014. A travers ce budget, le Gouvernement entend poursuivre les actions de renforcement des infrastructures socio-économiques de base, de promotion de l'emploi, d'amélioration de l'offre de santé et d'éducation ainsi que celles d'appui au développement agricole. Ces actions seront renforcées par des interventions spécifiques dans le cadre du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU) et du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) conclu avec l'Agence Française de Développement (AFD).

Les prévisions de recettes fiscales estimées à 2 754,9 milliards FCFA reposent sur les hypothèses de consolidation de l'activité, les efforts de productivité des services de recouvrement, le renforcement du contrôle fiscal et un meilleur encadrement des exonérations. Ces prévisions induisent un taux de pression fiscale de 15,3% du PIB, en deçà de la norme communautaire de 17%.

Au titre du financement sur les marchés monétaire et financier régional et international, il est prévu une mobilisation de 1 046,1 milliards F CFA.

Tous ces efforts sont accompagnés par les partenaires à travers des financements d'un montant global de 988,5 milliards de FCFA constitués de 298,1 milliards de F CFA d'appuis budgétaires, 461,8 milliards F CFA d'emprunts projets et 228,6 milliards FCFA de dons projets.

L'évolution du budget 2015 se note au niveau de l'accroissement des charges de personnel mais aussi et surtout au niveau du renforcement des dépenses d'investissement.

L'augmentation des charges de personnel traduit principalement la volonté du Gouvernement de poursuivre et d'achever le déblocage des avancements indiciaires engagé en 2014 dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de la masse salariale. Cette évolution s'explique également par les recrutements de 9 283 nouveaux agents, notamment dans les secteurs sociaux pour accompagner en moyens humains, l'important programme de renforcement des infrastructures scolaires et sanitaires en cours.

Les dépenses d'investissement sur ressources intérieures intégrant les dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor sont prévues à 843,6 milliards F CFA dont 32,2 milliards FCFA affectés aux opérations des Collectivités Décentralisées, 132 milliards FCFA pour les opérations à conduire dans le cadre du Programme Présidentiel d'Urgence et 162,3 milliards F CFA de financement des projets dans le cadre du C2D.
Le financement des projets sur ressources extérieures est prévu à 690,4 milliards F CFA dont 461,7 milliards F CFA au titre des emprunts et 228,6 milliards F CFA sur les dons. Ces financements enregistrent globalement une hausse de 24,2% par rapport à 2014.

Il apparaît dans ce budget, un ratio investissement public par rapport au PIB, de 8% en 2015, preuve de la volonté du Gouvernement d'intensifier son programme d'investissement public dans les secteurs clés de l'économie conformément aux ambitions traduites dans le PND 2012-2015.

Pour atteindre les objectifs qui sous-tendent ce budget, des mesures d'accompagnement seront mises en œuvre pour assurer sa bonne exécution.

Ainsi, le dispositif de suivi des délais d'exécution des dépenses et de passation des marchés publics sera renforcé afin de fluidifier la chaîne de la dépense et d'assurer une absorption satisfaisante des financements consacrés aux investissements.

Le maintien de la discipline budgétaire et le renforcement de la transparence dans la gestion, notamment dans le processus de passation des marchés publics, devront accroître la crédibilité de notre système budgétaire et la bonne gouvernance au service des populations.

Après la présentation de l'exposé des motifs, le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget a en outre, rappelé que le projet de budget est bâti sur une hypothèse de croissance de 10% en 2015 contre 9% en 2014. Les recettes fiscales sont prévues à 2 754,9 milliards FCFA et reposent sur l'hypothèse de consolidation de l'activité et les efforts de productivité des régies financières. Le niveau de ces prévisions induit un taux de pression fiscale de 15,3% du PIB en deçà de la norme communautaire de 17%.

Une vue d'ensemble de la table de séance de l'hémicycle

En ce qui concerne le financement sur le marché monétaire et financier, le Ministre a indiqué qu'il est prévu une mobilisation de 1 046,1 milliards FCFA. Les efforts de recouvrement des ressources intérieures sont accompagnés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) avec un soutien global de 988,5 milliards FCFA.

Après la présentation du Budget 2015 devant la Commission Economique et Financière de l'Assemblée Nationale, les groupes parlementaires Dignité, PDCI, RDR, et Espérance ont fait leur déclaration sur le projet de budget. Après quoi, une série de questions a été adressée à M. le Ministre qui a donné les réponses appropriées de sorte que la CAEF a procédé au vote du projet de Loi de Finances. Le projet de budget 2015 d'un montant de 5 014,3 milliards FCFA a été voté en plénière par 220 députés présents sur les 252 siégeants, avec 199 voies pour, 9 voies contre et 12 abstentions, le 08 décembre 2014.

• LOI DE REGLEMENT 2013

La présentation de la Loi de Règlement constitue l'ultime étape du processus budgétaire et comptable qui permet au Parlement d'apprécier l'action gouvernementale à travers les réalisations. Deux objectifs principaux sont recherchés à travers sa présentation :
- informer l'Assemblée Nationale de l'exécution de la Loi de Finances portant budget de l'Etat, en ressources et en dépenses ;
- arrêter définitivement les comptes de la gestion.

Exposé des motifs

L'environnement économique international en 2013 a été marqué par l'amélioration des activités dans les pays émergents ainsi qu'aux États-Unis. En dépit de cette amélioration, la croissance économique mondiale s'est établie à 3,3% contre 3,4% en 2012. Cette quasi-stagnation de l'activité économique internationale est en rapport avec la contraction de l'activité dans la zone euro (-0,4%) soumise à la persistance de la fragilité de son système financier.

Dans la zone UEMOA, l'activité économique a enregistré un taux de croissance de 5,7% en 2013 contre 6,6% en 2012, sous l'effet de l'accroissement des investissements, notamment en Côte d'Ivoire et de bonnes conditions climatiques dans plusieurs États membres. Ce ralentissement est dû principalement à la décélération de la croissance au Niger (11,1% en 2012 contre 4,1% en 2013) et au Mali (6,5% en 2012 contre 1,1% en 2013).

Au plan national, les actions de décrispation de l'environnement sociopolitique soutenues par la nette amélioration de la situation sécuritaire ont permis de créer un environnement favorable pour les activités économiques dont le taux de croissance s'est situé à 9,2% contre 9% prévu. Cette croissance est portée par l'ensemble des secteurs. En effet, le secteur primaire continue son essor grâce à l'agriculture, au dynamisme de l'extraction minière et à la consolidation des productions de gaz et d'or. Quant au secteur secondaire, il bénéficie du renforcement du climat des affaires, du partenariat public-privé et de la hausse des Bâtiments et des Travaux Publics (BTP). S'agissant du secteur tertiaire, il est entrainé par l'essor des secteurs secondaire et primaire.

En ce qui concerne les finances publiques, le niveau du budget arrêté à 3 814,6 milliards FCFA par la loi de finances n° 2012-1179 du 27 décembre 2012 a été révisé en cours *de gestion* par une loi de finances rectificative à 3 883,8 milliards FCFA, afin d'ajuster les dotations de certains projets au niveau des besoins et de prendre en compte de nouveaux projets. Ce collectif a tenu compte également de l'évolution du niveau des recettes notamment en qui concerne les recettes fiscales (impôts sur les revenus et salaires) et les recettes non fiscales (dividendes).

En outre, des aménagements de 22,8 milliards FCFA ont été opérés après la prise du collectif budgetaire pour tenir compte essentiellement de la hausse de la subvention au secteur électricité suite à l'augmentation des revenus de gaz. La prise en compte de ces ajustements a finalement porté le niveau du budget à 3 906,6 milliards FCFA.

LES GRANDES COMPOSANTES DU BUDGET 2015

Les **ressources du budget** 2015 sont composées à **80,3% de ressources intérieures** (4 025,8 milliards) et à **19,7% de ressources extérieures**.

Les **ressources intérieures** comprennent essentiellement les **recettes fiscales** pour **2 754,9 milliards**, les recettes non fiscales à hauteur de 187 milliards et les emprunts sur le marché monétaire et financier à concurrence de 1046,1 milliards.

Les **recettes fiscales** évoluent de 10,7% par rapport à 2014. Cette évolution est en rapport avec l'amélioration de l'impôt BIC hors pétrole (+21,2%), de l'impôt sur les traitements et salaires (+14,7%), de l'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers (+16,4%), des droits d'enregistrement café-cacao (+52,1%) et des taxes sur les marchandises générales (+12,8%).

Concernant les **recettes non fiscales**, elles connaissent une augmentation nette par rapport à 2014 de 49,7 milliards essentiellement liée au renouvellement des licences de communication prévu à 105 milliards.

Il est prévu au titre des **emprunts** sur les marchés monétaire et financier, une mobilisation de ressources à hauteur de **1 046,1 milliards**, en tenant compte du recours au marché international. En effet, depuis la gestion 2014, la Côte d'ivoire s'est engagée sur le marché international à travers l'émission d'Eurobonds.

Quant aux **ressources extérieures**, c'est un montant de 988,5 milliards qui est prévu comprenant les appuis budgétaires pour **298,1 milliards** dont **72 milliards** du FMI, **40 milliards** de la Banque Mondiale, **12 milliards** provenant du l'Union Européenne et **147,6 milliards** de l'AFD dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D). Les emprunts-projets et les dons se chiffrent respectivement à **461,8 milliards** et **228,6 milliards**.

Evolution des ressources du budget 2015 par rapport à 2014

RESSOURCES	Collectif 2014	Budget 2015
Ressources intérieures	3 589,9	4 025,8
Recettes fiscales	2 539	2 754,9
Recettes non fiscales	137,3	187
Emprunt sur marché	905,2	1 046,1
Ressources extérieures	817,5	988,5
Appuis budgétaires	261,4	298,1
Emprunts projets	319,9	461,8
Dons projets	236,2	228,6
Total	**4 407,4**	**5 014,3**

Les **charges du budget** sont constituées du **service de la dette publique** pour 1 213,3 milliards, de la **masse salariale** pour **1 347,4 milliards**, des **charges de fonctionnement** des services publics pour **919,5 milliards** et des **dépenses d'investissement** pour **1 534,1 milliards**.

Le **service de la dette** projeté pour 2015 comprend les échéances de la dette intérieure pour 68,2% et celle de la dette extérieure pour 31,8%. La **dette intérieure** prévue à 827,2 milliards comprend principalement 679,2 milliards de remboursement de titres publics et 30,7 milliards de dette titrisée.

Le service de la **dette extérieure** d'un montant de 386,1 milliards porte essentiellement sur les échéances des créanciers bilatéraux pour 224,9 milliards, les créanciers multilatéraux pour 54,8 milliards et les créanciers privés pour 89,8 milliards.

Le niveau de **la masse salariale** (1 347,4 milliards) en hausse de 15% par rapport à 2014 prend en compte notamment, les effets financiers de la poursuite du déblocage des avancements des salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat, du recrutement de 9 283 agents (Education : 4 407 agents; Santé: 3 177 agents; Autres secteurs : 1 699 agents)

Les **charges de fonctionnement** des services y compris les dépenses d'abonnement sont en hausse de 16,6% pour tenir compte de la création de nouveaux services, de l'extension du réseau d'électrification rurale et de l'éclairage public.

Les crédits consacrés aux **dépenses d'investissement** fixés à **1 534,1 milliards** enregistrent une progression de 16,7%. Ces dépenses sont financées par les ressources intérieures y compris les Comptes Spéciaux du Trésor à hauteur de **843,7 milliards** et par les concours extérieurs à hauteur de **690,4 milliards** dont **461,8 milliards** au titre des emprunts et **228,6 milliards** sur les dons. Ces financements sont globalement en hausse de 24,2% par rapport à 2014. Ces investissements reflètent les priorités du Gouvernement en matière d'amélioration du cadre de vie des populations et de renforcement des bases de la croissance économique. Ainsi, est inscrit un montant de 61,1 milliards pour la réalisation des projets phares du Programme Présidentiel avec notamment la construction des université de Man (8,8 milliards), l'extension des universités de Daloa et de Korhogo (15,3 milliards) et la promotion du logement social (20 milliards).

A travers ces investissements, le Gouvernement intervient dans tous les secteurs de la vie sociale et économique des ivoiriens.

Evolution des charges du budget 2015 par rapport à 2014

CHARGES	2014	2015
Dette Publique	1 129	1 213,3
Dépenses de personnel	1 175,7	1 347,4
Charges de fonctionnement	788,4	919,5
Subventions et transfert	*336,8*	*324,6*
Achat de biens et services	*451,6*	*594,9*
Dépenses d'investissement	451,6	1 534,1
TOTAL	**4 407,5**	**5 014,3**

DEPENSES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Le Gouvernement poursuit à travers le budget 2015 le renforcement des actions de reconstitution du tissu économique et d'amélioration des conditions de vie des populations. A cet effet, la lutte contre les disparités sociales demeure une préoccupation majeure et bénéficie d'une dotation de 1 716,4 milliards au titre des dépenses « pro-pauvres » contre 1 521,8 milliards en 2014 et 1 309,1 milliards en 2013. Cette dotation qui évolue de 12,8% par rapport à 2014, représente 8,9% du PIB et couvre les secteurs importants de la vie sociale. Au titre de l'Education-Formation, les crédits prévus se chiffrent globalement à 954,8 milliards contre 836,3 milliards dans le budget 2014. Ces crédits couvrent notamment l'acquisition de manuels, de kits scolaires et de mallettes pédagogiques ainsi que la construction, l'équipement et la réhabilitation des infrastructures scolaires. Ils prennent en compte également le renforcement des moyens de fonctionnement des structures éducatives, les bourses ainsi que les subventions aux écoles privées et à la SOTRA pour le transport des élèves et étudiants. Au titre du secteur de la santé, il est prévu une dotation de 310,1 milliards contre 267,4 milliards dans le budget 2014. Cette dotation est destinée aux opérations de réhabilitation et de rééquipement des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU), des hôpitaux généraux et des autres structures sanitaires.

Ces actions se rapportent également à la consolidation des actes de prévention et de lutte contre les pathologies et endémies ainsi que la lutte contre le VIH/SIDA. Le secteur des affaires sociales bénéficie de 23,6 milliards destinés à l'équipement des orphelinats, pouponnières et centres sociaux, à la formation du personnel d'appui ainsi qu'à la prise en charge des indigents et victimes de catastrophes.

Les secteurs de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques sont dotés de 104,1 milliards couvrant les programmes de développement et de promotion de l'agriculture, les projets d'aménagement hydro-agricole, les projets de diversification agricole et de gestion des terroirs ainsi que d'équipement rural. Ces crédits prennent en compte également l'appui à l'élevage, à la production laitière, à la pêche, à l'aquaculture et à l'agriculture vivrière, afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire.

Dans le cadre du renforcement des infrastructures routières, il est prévu 117,7 milliards pour les travaux de réfection et d'ouverture de routes ainsi que la construction d'ouvrages d'art.

Les actions de renforcement de l'assainissement et d'amélioration de l'approvisionnement en eau potable et en fourniture d'électricité, sont dotées de 118,7 milliards. Ces dotations sont consacrées notamment à l'assainissement et l'enlèvement des ordures ménagères à travers les actions de l'ANASUR ainsi qu'à l'hydraulique urbaine et villageoise par la réparation et l'installation de pompes à motricités humaines. Elles couvrent également la poursuite des programmes d'électrification rurale et d'extension des réseaux urbains.

La poursuite de la politique de décentralisation bénéficie d'une dotation de 56,1 milliards pour soutenir les actions de développement économique et sociale menées dans les régions.

La promotion et l'insertion des jeunes bénéficient d'une dotation de 8,2 milliards couvrant notamment, le soutien à la politique de promotion de l'emploi jeune qui se traduit dans le Projet Emplois Jeunes et de Développement des Compétences (PEJDEC) appuyé par le Fonds National de la Jeunesse (FNJ).

DEPENSES DU BUDGET 2015 PAR GRANDES FONCTIONS

La classification fonctionnelle a pour objet de classer les dépenses budgétaires selon leurs objectifs socio-économiques.

Ainsi, les prévisions budgétaires 2015 se répartissent par grandes fonctions comme suit :

- **Services généraux des administrations publiques** : 739,4 milliards (en hausse de 14,2% par rapport aux prévisions du collectif 2014) dont 122,2 milliards octroyés aux Institutions (Présidence, Assemblée Nationale, Conseil Economique et Social) et 617,2 milliards pour les services des affaires financières, fiscales et affaires étrangères ;
- **Formation, enseignement et recherche** : 1 006,4 milliards indépendamment des ministères qui les exécutent. Ce montant, en hausse de 15% par rapport au collectif budgétaire 2014, est affecté notamment, à l'enseignement préscolaire et primaire (399,4 milliards), à l'enseignement secondaire (245,2 milliards), à l'enseignement technique et la formation professionnelle (78,9 milliards), à l'enseignement supérieur (160 milliards) ainsi qu'à la formation continue des adultes (17,3 milliards) ;
- **Santé** : 320,7 milliards au profit notamment des CHU, des CHR et des Centres de Santé Spécialisés ainsi que pour les achats de médicaments et l'acquisition d'équipements médicaux. Ce montant connait une hausse de 26,1% par rapport à celui de 2014 ;
- **Affaires économiques** : 362,6 milliards dont 156,5 milliards pour le secteur agricole, la production animale et les ressources halieutiques, 114,2 milliards pour les activités de transports et de télécommunications et 88,2 milliards pour les activités de promotion de l'industrie. Cette dotation est en hausse de 40,4% par rapport à la dotation prévue dans le collectif budgétaire 2014 ;
- **Défense, sécurité, affaires judiciaires et pénitentiaires** : 415,8 milliards comprenant 106,3 milliards pour les services des armées, 58,2 milliards pour la gendarmerie, 121,2 milliards pour la police et 55,7 milliards pour les services judiciaires (en hausse de 3,2% par rapport au collectif 2014) ;
- **Equipement en infrastructures, construction et réhabilitation de bâtiments administratifs** : 744 milliards (soit une hausse de 8,9% par rapport au collectif 2014) destinés notamment à l'électrification (289,8 milliards), l'amélioration des infrastructures routières (206,6 milliards) et l'accès à l'eau potable (97,9 milliards) ;
- **Autres secteurs** : 212,2 milliards (soit une hausse de 34,7%par rapport au collectif 2014) dont 82,7 milliards pour la protection sociale, 69 milliards pour la protection de l'environnement et 60,4 milliards destinés aux activités de promotion de la culture et du sport.

LES PRIORITES DU BUDGET 2015

Le budget 2015, qui passe pour la première fois au-dessus de la barre symbolique de **5 000 milliards FCFA**, traduit les ambitions du Gouvernement d'apporter une réponse forte aux besoins des populations dans les domaines prioritaires suivants :

- Emploi et amélioration des conditions de vie ;
- Education et formation ;
- Santé et affaires sociales ;
- Défense, sécurité et justice
- Assainissement, eau et électricité ;
- Agriculture ;
- Infrastructures routières.

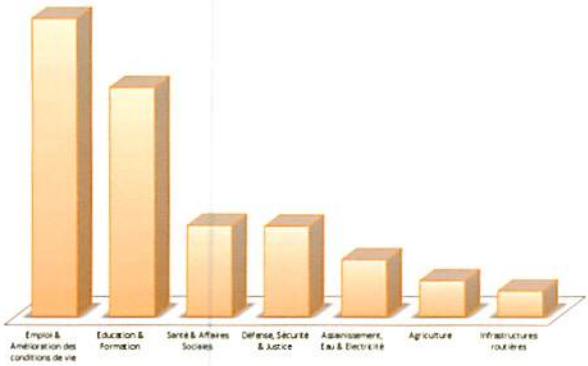

Emploi et amélioration des conditions de vie

Pour la promotion de l'emploi, le budget 2015 prévoit une dotation de **12,7 milliards** couvrant notamment la stratégie de relance de l'emploi, le Fonds National de la Jeunesse (FNJ) et les projets de l'AGEPE.

Les dépenses de personnel sont programmées pour un montant de **1347,4 milliards** incluant notamment (i) le recrutement d'environ **9 283** agents dont **47%** pour le secteur de l'éducation et **34%** pour la santé ; (ii) le relèvement du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) qui passe de **36,607** FCFA à **60 000** FCFA et (iii) la poursuite du déblocage des avancements indiciaires des fonctionnaires

Il est également prévu une dotation de 20 milliards afin d'accélérer la mise en œuvre du programme de logements sociaux et économiques.

Education et formation

Pour la formation, l'enseignement et la recherche, le Budget 2015 prévoit **1 006,4 milliards** FCFA soit 20,4% du budget total. Ce budget inscrit au titre des dépenses de lutte contre la pauvreté consacrées au secteur éducation-formation un montant de **954,8 milliards** FCFA destiné à :

- l'acquisition de manuels, de kits scolaires et de mallettes pédagogiques ;
- la construction, l'équipement et la réhabilitation des infrastructures scolaires ;
- le renforcement des moyens de fonctionnement des structures éducatives ;
- l'octroi de bourses et subventions pour les écoles privées.

Le budget 2015 met également un accent sur le développement des infrastructures dans le domaine de l'éducation et de la formation, à travers:

- la construction des universités de San-Pédro, Bondoukou et Man à hauteur de 9,5 milliards ;
- l'extension des universités de Daloa et de Korhogo pour un montant de 15,3 milliards ;
- la construction, la réhabilitation et l'équipement des structures de l'éducation nationale pour 13,5 milliards.

Santé et affaires sociales

Il est prévu au titre de la lutte contre la pauvreté une dotation de **320,7 milliards** (6,4% du budget total, en hausse de 26,1% par rapport à 2014) destinée principalement aux opérations de réhabilitation et de rééquipement des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU), des hôpitaux généraux et des structures sanitaires et la consolidation des actes de prévention et de lutte contre les pathologies et endémies ainsi que la lutte contre le VIH/SIDA.

Le budget 2015 prévoit également 20 milliards FCFA pour la gratuité des soins ciblés, 8,5 milliards FCFA pour le soutien et le renforcement de la politique de vaccination et de gestion de médicaments, 10,5 milliards FCFA pour la Couverture Maladie Universelle (CMU) et une dotation de 36,5 milliards FCFA pour le renforcement du dispositif de prévention et de lutte contre la fièvre hémorragique à virus Ebola.

En vue de venir en aide aux couches les plus défavorisées de la population, une dotation de 23,6 milliards FCFA a été constituée pour l'équipement des orphelinats, des pouponnières et centres sociaux, ainsi que la prise en charge des indigents et victimes de catastrophes, etc.

Défense, sécurité et justice

Afin de relever les défis en matière de sécurité, de justice et instaurer un état de droit, le budget 2015 prévoit relativement au secteur Défense, Sécurité, Affaires Judiciaires et Pénitentiaires, une dotation globale de **415,8 milliards** incluant l'armée, la gendarmerie, la police et les services judiciaires.

Cette dotation intègre le financement d'actions spécifiques, notamment :

- le Programme d'Urgence Sécurité ;
- les investissements au titre de l'ADDR ;
- le programme justice ;
- l'appui à la réforme et la modernisation du système judiciaire et pénitencier ;
- la construction et l'équipement de tribunaux.

Assainissement, eau et électricité

Au titre de l'amélioration de l'offre d'électricité, le budget 2015 prévoit une dotation de 211 milliards consacrée à :

- la réhabilitation des réseaux électriques (**105** milliards) ;
- l'aménagement du barrage hydro-électrique de Soubré (**54,4** milliards) ;
- le Programme de Renforcement du Secteur de l'Electricité (**31,5** milliards) ;
- les projets d'électrification de 23 localités chefs-lieux de sous-préfecture (2 milliards).

Un coût global de 38,3 milliards est inscrit dans le budget 2015 pour le financement d'importantes actions visant l'amélioration de l'accessibilité à l'eau potable et l'assainissement.

Par ailleurs, le Programme Présidentiel d'Urgence (PPU) prévoit un montant de 13,5 milliards pour le financement du volet eau potable sur le territoire national.

Agriculture
Le budget 2015 prévoit une dotation de 164,6 milliards couvrant principalement les programmes de développement et de promotion de l'agriculture, notamment dans les filières coton (7 milliards), riz (10,2 milliards) et banane (10,4 milliards)

Infrastructures routières
Le Gouvernement accorde une priorité à la réhabilitation et à la construction de nouvelles routes sur l'ensemble du territoire national. Le budget 2015 a prévu un montant de 117,7 milliards dans le cadre des travaux de réfection et d'ouverture de routes ainsi que la construction d'ouvrages d'art, notamment :

- la construction de l'Autoroute Abidjan-Grand Bassam : **16** milliards;
- la construction de la route Bouna-Doropo-Frontière Burkina : **5,7** milliards ;
- l'aménagement de la route Blolequin-Toulépleu : **20,6** milliards ;
- l'aménagement de la route Boundiali-Odiénné-Frontière Guinée : **13,6** milliards ;
- l'aménagement de la route et du Pont de la Comoé-Abengourou : **15** milliards.

LES MESURES FISCALES 2015

Les ressources du budget 2015 reposent sur un ensemble de mesures fiscales essentiellement orientées vers la modernisation du dispositif fiscal et un soutien plus accru au secteur privé, créateur de richesse et d'emploi.

OBJECTIF DES MESURES	CONTENU DES MESURES
Rationalisation et modernisation du dispositif fiscal :	• Aménagement des dispositions relatives au contrôle fiscal par la réduction dans des proportions allant jusqu'à la moitié de la durée maximum, des contrôles des délais prévus pour adresser les notifications quel que soit le chiffre d'affaires et le régime d'imposition de l'entreprise vérifiée. • Aménagement des obligations fiscales des contribuables relevant des Centre des Moyennes Entreprises (CME) par l'extension à ceux-ci des obligations applicables aux entreprises rattachées à la Direction des Grandes Entreprises en matière de déclaration fiscale, de paiement des impôts et d'édition de facture. • Introduction des télé-procédures et du système électronique de facturation dans les secteurs sensibles à la fraude sur la TVA. Ce système destiné à se substituer à la facture normalisée permettra, à l'aide de terminaux installés auprès des contribuables et reliés au site central de la DGI, de relever en temps réel le chiffre d'affaires réalisé par les opérateurs. • Renforcement des garanties accordées aux contribuables en matière de recours contentieux en portant le délai de saisine de la Commission Mixte paritaire de 15 à 30 jours à compter de la réception de la notification définitive de redressements et en réduisant de 25 à 15 % le taux de la caution suspensive des poursuites.
Soutien aux entreprises	• Application de l'exonération de la TVA par voie d'attestation à toute acquisition de biens par la technique de crédit-bail à l'instar des entreprises du secteur agricole. • Exemption du prélèvement à la source sur les sommes versées aux prestataires de service du secteur informel qui s'acquittent déjà de retenues à la source au titre de l'impôt BIC ou de l'impôt synthétique ou la taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans. • Exonération d'impôt foncier de 25% des terrains, concédés ou attribués aux entreprises de promotion immobilière pour tenir compte des espaces destinés à la voirie et aux équipements socio-collectifs . • Aménagement de la taxe sur l'hévéa en fonction du prix international moyen mensuel de kilogramme du caoutchouc granulé spécifié, ce taux est de 2,5 % pour les cours internationaux moyens mensuel de 1 000 à 1 300 F CFA. Il est de 3,5% pour les cours internationaux moyens mensuel de 1 300 à 1 600 F CFA. Au-delà de 1 600 F CFA, le taux est de 5%.

Le gain budgétaire attendu de ces mesures est évalué à 3,9 milliards de francs CFA. Ce montant est obtenu par la différence entre les recettes générées (6,7 milliards) et les pertes induites (2,8 milliards).

UNE PART IMPORTANTE A L'INVESTISSEMENT

Le budget 2015 consacre 1 534 milliards de FCFA à l'investissement (30,6%), ce qui reflète les priorités du Gouvernement en matière d'amélioration du cadre de vie des populations.

Sont inscrites en bonne place, les actions relatives à la réhabilitation et à la construction du réseau routier, à l'amélioration de l'accessibilité à l'eau potable et à l'électricité *ainsi* qu'à l'assainissement et au développement des infrastructures socio-économiques de base. Ces actions se rapportent principalement aux domaines suivants :

- la réhabilitation et la construction de routes dont les travaux réalisés dans le cadre du Projet de Renaissance des Infrastructures de CI (28,3 milliards), l'Aménagement de la route Boundiali-Tengrela-Mali (21,3 milliards), l'Aménagement de la route Blolequin-Toulépleu (20,6 milliards), la construction de l'Autoroute Abidjan-Grand Bassam (16 milliards), l'Aménagement de la route et du Pont de la Comoé-Abengourou (15 milliards), l'Aménagement de la route Boundiali-Odiénné-Frontière de la Guinée (13,6 milliards), l'Aménagement de la route Tiébissou-Didiévi-Bocanda (8 milliards), la Construction du troisième Pont d'Abidjan (6 milliards), la route Bouna-Doropo-Frontière Burkina (5,7 milliards) et l'échangeur VGE (5,1 milliards) ;
- le renforcement des infrastructures universitaires conformément à la vision du Gouvernement. Il est prévu dans ce cadre, le démarrage de la construction de nouvelles universités pour 9,5 milliards (San-Pédro, Bondoukou et Man) ;
- la construction, la réhabilitation et l'équipement des structures de l'éducation nationale (13,5 milliards) dont 1 milliard pour la réhabilitation d'établissements du primaire, et 2,6 milliards pour la construction et la rénovation de collèges et lycées. Il prend également en compte certains projets intégrés comme le Projet d'Urgence d'Appui à l'Education de Base (6,1 milliards) et le Projet Education de Base avec l'UNICEF d'un montant de 3,8 milliards ;
- l'amélioration de la desserte en eau potable de la ville d'Abidjan et ses périphéries à travers notamment l'exploitation des champs captants de Bonoua (25,4 milliards) et l'alimentation en eau potable du Nord-Est d'Abidjan (4,7 milliards) en vue de faire face au déficit d'approvisionnement des populations ;
- l'amélioration de l'offre d'électricité avec 211 milliards couvrant notamment la réhabilitation des réseaux électriques (105 milliards), l'aménagement du barrage hydro-électrique de Soubré (54,4 milliards), le Programme de Renforcement du Secteur de l'Electricité (31,5 milliards), le Projet d'Interconnexion Electrique Côte d'Ivoire-Libéria-Sierra Léone-Guinée (15,1 milliards), l'Interconnexion des réseaux électriques Côte d'Ivoire – Mali (2,5 milliards) et les projets d'électrification de 23 localités chefs-lieux de sous-préfecture (2 milliards) ;
- l'amélioration de la prise en charge sanitaire des populations à travers notamment, la rénovation des CHU (1,5 milliard) et l'achèvement de la construction de l'hôpital d'Angré (3 milliards) ainsi que la construction de l'Institut de cardiologie de Bouaké (5,6 milliards) ;
- le renforcement de la sécurité, de la défense et de la justice à travers le Programme d'Urgence Sécurité (2,7 milliards), les investissements au titre de l'ADDR (15,1 milliards FCFA), le programme justice (8,5 milliards), l'appui à la réforme et la modernisation du système judiciaire et pénitencier (4,9 milliards) ainsi que la construction et l'équipement des tribunaux et résidences (1,3 milliard).

Ces actions sont renforcées par celles menées dans le cadre du Programme Présidentiel d'Urgence à hauteur de 132 milliards pour poursuivre la politique de restauration de certains services publics et la satisfaction des besoins élémentaires des populations dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau potable, de la salubrité, de l'électrification et des infrastructures routières.

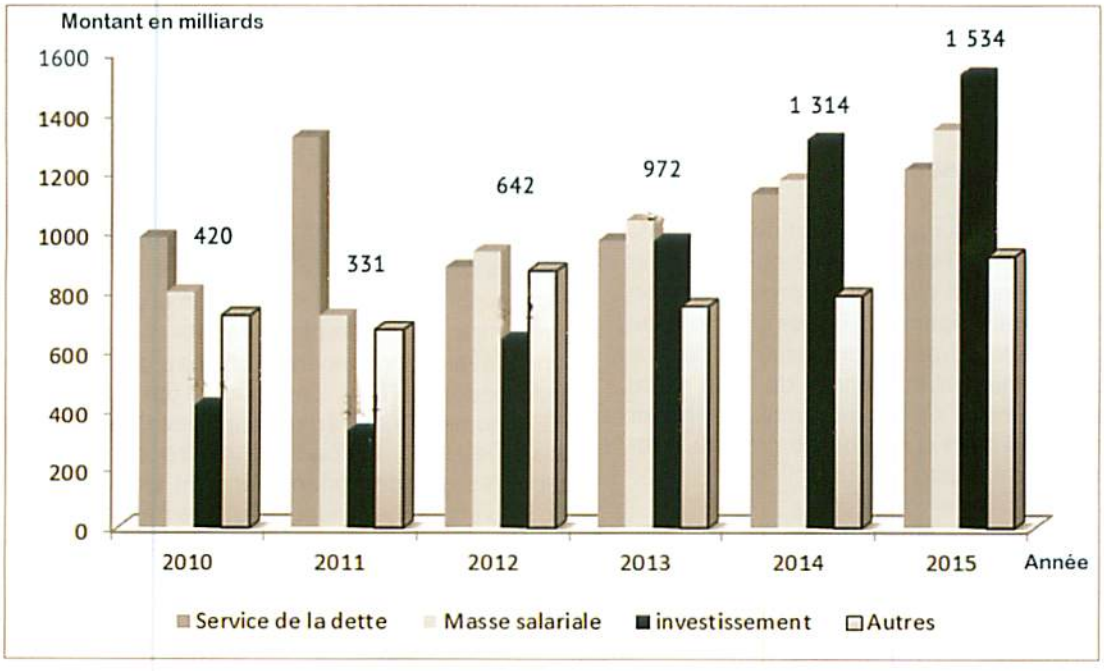

CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET 2015

L'élaboration du budget 2015 a bénéficié d'un environnement favorable du fait du dynamisme des activités économiques et des réformes structurelles entreprises par le Gouvernement.

Evolution économique récente

En 2014, l'activité économique est restée dynamique tant au plan international, sous régional que national. La croissance de l'économie mondiale est attendue à 3,8% et celle de l'UEMOA devrait se situer autour de 7,2%. Au plan national, la croissance économique amorcée depuis 2012 s'est établie à 9%, impulsée par l'ensemble des secteurs principalement les secteurs secondaire et tertiaire.
Cette croissance est soutenue par la poursuite des réformes structurelles dans les domaines notamment de la gestion des finances publiques, les secteurs agricoles, hydrocarbures et électricité, l'environnement des affaires et la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté.

Perspectives économiques en 2015
En 2015, l'économie mondiale devrait progresser de 4% , en rapport avec une plus grande vigueur de la croissance attendue dans les pays émergents et les pays avancés.
Dans la zone UEMOA, la hausse de l'activité se poursuivrait avec un taux de croissance de 6,3% en rapport avec le dynamisme de l'investissement aussi bien public que privé et la poursuite des réformes structurelles dans les pays membres.
Au plan national, les actions menées par le Gouvernement en faveur de la préservation de la stabilité du cadre macroéconomique à travers les réformes structurelles entamées en 2014 devraient induire une croissance de 10% en 2015.
Cette croissance économique serait portée *essentiellement* par les performances attendues au niveau des secteurs secondaire (+14,5%) et tertiaire (+12,9%) ainsi que l'augmentation de la consommation finale, des investissements et des exportations.
Le Gouvernement poursuivra les réformes en cours dans les domaines suivants :

- le secteur santé avec un système sanitaire innovant avec la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle ;
- le secteur agricole pour accroître la production et le revenu des producteurs ;
- le secteur de l'énergie pour accroître l'offre d'énergie ;
- le climat des affaires pour accélérer les investissements ;
- les finances publiques pour poursuivre l'amélioration de la gouvernance et renforcer le potentiel de recettes et simplifier davantage les procédures de dépenses.

Ces perspectives prennent en compte une balance de paiement excédentaire, une hausse des avoirs extérieurs nets et une inflation maintenue à 2,3% en dessous du seuil de 3% de l'UEMOA.

2015 : CE QU'IL FAUT SAVOIR DU PROCESSUS DE PREPARATION DU BUDGET

L'élaboration du budget de l'Etat se fait désormais suivant les dispositions contenues dans le décret n°2013-461 du 19 juin 2013. Celle-ci respecte les exigences du nouveau cadre harmonisé des Finances Publiques qui appellent à l'instauration d'une véritable transparence dans la gestion publique. La préparation du budget s'opère à travers plusieurs étapes et obéit à un calendrier précis.

- **Etapes de la préparation du budget**

Le processus d'élaboration du budget de l'Etat débute par le Programme d'Investissements Publics (PIP) qui se définit comme un instrument triennal et glissant de programmation des projets d'investissements préparés en étroite collaboration avec les ministères sectoriels suivant un processus itératif. Le PIP est élaboré par le Ministère en charge du Plan et du Développement dès la première semaine du mois de janvier et validé au plus tard à mi-mars. Le cadrage macroéconomique à moyen terme vient ensuite.

Le cadrage macroéconomique à moyen terme est un document qui décrit la situation économique de l'année courante et les prévisions à court et moyen termes. Il est élaboré sur la

base d'hypothèses économiques précises et établit la cohérence entre les différents agrégats macroéconomiques. Il permet l'évaluation sincère du niveau global des recettes et des dépenses de l'Etat. Il est élaboré par la Direction Générale de l'Economie (DGE), en relation avec l'Institut National de la Statistique (INS). Le cadrage macroéconomique prend en compte les grandes orientations du Gouvernement en lien avec l'environnement national et international.
Il doit être prêt au plus tard fin mars pour qu'intervienne le cadrage budgétaire à moyen terme.

Arbitrage du Directeur Général (2è à partir de la g.) entouré de ses plus proches colaborateurs

Le cadrage budgétaire à moyen terme met en cohérence dans un tableau synthétique, les engagements prioritaires de développement économique et social du Gouvernement avec les ressources projetées. Ce tableau présente les grandes masses de recettes et de dépenses de l'Etat sur le moyen terme. Le cadrage budgétaire est élaboré et validé par le Ministre chargé du budget au plus tard fin avril. A sa suite, intervient le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP).

Le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) est l'instrument de programmation budgétaire glissante qui traduit les choix de politiques publiques du Gouvernement sur une période minimale de trois ans. Il évalue l'ensemble des ressources, des charges de la dette du secteur public et la situation financière des entreprises publiques.

Le DPBEP est produit par la DGBF, validé par le Gouvernement au plus tard fin mai et donne alors lieu à la rédaction de la lettre de cadrage. Le DPBEP doit-être transmis au Parlement pour l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire avant la fin du mois de juin.

La lettre de cadrage qui provient du Premier Ministre indique les orientations de l'action gouvernementale et notifie les enveloppes budgétaires aux Institutions, ministères sectoriels et collectivités décentralisées. Cette lettre est préparée par la Direction Générale du Budget et des Finances. Elle doit parvenir aux administrations sus mentionnées dans la première semaine du mois de juin de chaque année.
La lettre de cadrage rélative au Budget 2015 a été signé par le Premier Ministre, le 16 juillet 2014.

Par la suite vient la tenue des conférences budgétaires qui permettent d'examiner les propositions de répartition des enveloppes réalisées par les ministères et institutions de l'Etat. Elles ont pour objet (i) de vérifier le respect des orientations données dans la lettre de cadrage du Premier Ministre ; (ii) s'assurer que toutes les unités administratives sont dotées (y compris les structures nouvellement créées) ; (iii) s'assurer de la prise en compte des engagements antérieurs non encore dénoués (exemple : reliquat marché, DENO) ; (iv) s'assurer que les opérations ponctuelles (achat d'ordinateurs, de meubles ...) de la gestion précédente ne sont pas systématiquement reconduites et (v) analyser les justifications des demandes éventuelles de crédits complémentaires.
Les conférences budgétaires se sont déroulées du 06 au 29 Août 2014 au Golf Hôtel d'Abidjan.

Les conférences ministérielles sont ensuite organisées par le Ministre en charge du Budget qui reçoit ses collègues des autres départements ministériels et les Présidents des Institutions de la République pour examiner les demandes complémentaires et autres points laissés à son appréciation.
Les conférences ministérielles ont eu lieu du 04 au 11 septembre 2014 au cabinet du Ministre en charge du Budget sis au 16ème étage de l'immeuble SCIAM à Abidjan-Plateau.

L'arbitrage du Premier Ministre intervient en dernier ressort pour trancher les points de désaccord entre les différents Ministres et le Ministre en charge du Budget. Au terme de cette étape, le niveau global du projet de budget est arrêté et soumis à l'approbation du Conseil des Ministres.

CONFERENCE DE PRESSE SUR LE BUDGET 2015 /

Le Ministre Abdourahmane CISSE invite les populations à s'approprier le budget 2015

M Abdourahmane CISSE, Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget affirme que le budget 2015 est destiné aux populations et les invite à se l'approprier. C'était le vendredi 12 décembre 2014, au 20ème étage de l'immeuble SCIAM à Abidjan-Plateau, au cours d'une conférence de presse sur le thème « Budget 2015 : perspectives pour l'amélioration des conditions de vie de la population ».

Intervenant dans le cadre des « Rendez-vous du Gouvernement », une tribune organisée par le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG), M. Abdourahmane CISSE a exhorté les Ivoiriens à s'approprier le Budget 2015. « Ce budget est votre budget, il faut que vous puissiez le comprendre et vous l'approprier » a-t-il indiqué, les invitant à consulter à la fin de chaque trimestre, le site web du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget, ***www.budget.gouv.ci***, en vue d'obtenir les informations actualisées sur l'exécution des dépenses de l'Etat et des passations de marchés publics.

Pour atteindre l'objectif d'amélioration des conditions de vie des Ivoiriens, visé par le budget 2015, un accent particulier a été mis sur les investissements, à travers la prise de mesures de soutien aux entreprises, de mesures de rationalisation et de normalisation du dispositif fiscal et de l'allocation du tiers du budget aux dépenses pro-pauvres, a-t-il expliqué.

Ensuite, le Ministre a présenté les composantes du budget 2015 qui est constitué d'une part, de 80,3% pour les ressources intérieures et 19,7% de ressources extérieures et d'autre part, de dépenses qui font une part belle aux investissements avec un montant de 1 534 milliards FCFA, soit 30,6% des dépenses totales.

Il s'est par ailleurs, appesanti sur les secteurs clés du budget 2015 à savoir : la Santé et les Affaires Sociales, l'Education et la Formation, l'Emploi et l'Amélioration des conditions de vie, l'Agriculture, l'Assainissement, l'Eau et l'Electricité, les Infrastructures routières, la Défense, la Sécurité et la Justice.

Le Ministre a relevé que le budget 2015, qui passe pour la première fois au-dessus de la barre symbolique de 5 000 milliards FCFA, traduit les ambitions du Gouvernement d'apporter une réponse forte aux besoins des populations dans tous les domaines.

A cette fin, les dépenses de santé et des affaires sociales ont été multipliées par 2,5 sur la période 2010-2015. En outre, il est prévu au titre de la lutte contre la pauvreté, une dotation de 320,7 milliards (6,4% du budget total, en hausse de 26,1% par rapport à 2014. Le budget 2015 prévoit également la gratuité des soins ciblés pour un coût total de 20 milliards FCFA, le soutien et le renforcement de la politique de vaccination et de gestion des médicaments pour un montant de 8,5 milliards de FCFA, une dotation budgétaire relative à la Couverture Maladie Universelle (CMU) d'un montant de 10,5 milliards FCFA, le renforcement du dispositif de prévention et de lutte contre la maladie à virus Ebola avec une dotation de 36,5 milliards FCFA et enfin, une dotation de 23,6 milliards FCFA pour venir en aide aux couches les plus défavorisées de la population (équipement d'orphelinats, pouponnières et centres sociaux, prise en charge des indigents et victimes de catastrophes, etc.).

En ce qui concerne les dépenses d'éducation et de formation, elles ont été multipliées par 1,7 sur la période 2010-2015. Le Budget 2015 pour la formation, l'enseignement et la recherche est évalué à 1 006,4 milliards FCFA (20,4% du budget total). Les dépenses en faveur de la lutte contre la pauvreté sont estimées à 954,8 milliards FCFA contre 836,3 milliards FCFA en 2014. L'accent sera mis sur le développement des infrastructures dans le domaine de l'éducation et de la formation, à travers le renforcement des infrastructures universitaires (la construction des universités de San-Pédro, Bondoukou et Man à hauteur de 9,5 milliards FCFA et l'extension des universités de Daloa et de Korhogo pour un montant de 15,3 milliards FCFA) et la construction, la réhabilitation et l'équipement des structures de l'éducation nationale pour 13,5 milliards FCFA.

Pour la promotion de l'emploi, le budget 2015 prévoit une dotation de 12,7 milliards couvrant notamment : la stratégie de relance de l'emploi, le Fonds National de la Jeunesse (FNJ), et les projets de l'AGEPE.

Le budget 2015 prévoit une dotation de 20 milliards pour accélérer la mise en œuvre du programme de logements sociaux.

Les dépenses de personnel sont estimées à 1 347,4 milliards. Ces dépenses prennent en compte le recrutement de 9 283 agents dont 47% pour le secteur de l'éducation et 34% pour la santé. Le relèvement du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) qui passe de 36 607 FCFA à 60 000 FCFA et la poursuite du déblocage des avancements indiciaires des fonctionnaires contribuent à améliorer le niveau de vie des travailleurs.

Relativement à l'agriculture, le budget 2015 prévoit une dotation de 164,6 milliards couvrant principalement les programmes de développement et de promotion de l'agriculture, la réduction de la fiscalité sur l'hévéa, le café et le cacao, le Prix minimum d'achat du cacao fixé 850 FCFA / kg et le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA).

Concernant le secteur Assainissement, Eau et Electricité, il est prévu 211 milliards qui seront consacrés à la réhabilitation du réseau électrique (105 milliards), l'aménagement du barrage hydro-électrique de Soubré (54,4 milliards), le Programme de Renforcement du Secteur de l'Electricité (31,5 milliards) et les projets d'électrification de 23 localités, chefs-lieux de Sous-Préfecture (2 milliards). Le budget 2015 intègre le financement d'importantes actions pour l'amélioration de l'accessibilité à l'eau potable et l'assainissement pour un coût global de 38,3 milliards et le Programme Présidentiel d'Urgence (PPU) prévoit un montant de 13,5 milliards pour le financement du volet eau potable sur le territoire national.

Au titre des infrastructures routières, le Ministre a fait savoir que le Gouvernement accorde une priorité à la réhabilitation et à la construction de nouvelles routes sur l'ensemble du territoire national. Le budget 2015 prévoit un montant de 117,7 milliards pour les travaux de réfection et d'ouverture de routes ainsi que la construction d'ouvrages d'art.

Enfin, M. Abdourahmane CISSE a annoncé que le présent budget prévoit pour les secteurs de Défense, Sécurité, Affaires Judiciaires et Pénitentiaires, une dotation globale de 415,8 milliards incluant l'Armée, la Gendarmerie, la Police et les Services Judiciaires.

Gustave Agbanyan

LISEZ ET FAITES LIRE

EVOLUTION DU BUDGET DE 1960 A 2015 (En milliards de F.CFA)

I - LE BUDGET DE 1960 A 1998

Le budget se présente durant cette période en trois parties distinctes : BGF (Budget Général de Fonctionnement) ; BSIE (Budget Spécial d'Investissement et d'Equipement) et les Budgets Annexes.

Année	BGF	BSIE	Budget Annexe	Budget total
1960	24,7			24,7
1961	27,2			27,2
1962	26,8		0,4	27,2
1963	27,5		0,5	28,0
1964	29,4		0,9	30,3
1965	31,9		0,1	32,0
1966	36,3		0,5	36,8
1967	39,8		0,7	40,5
1968	43,2		7,2	50,4
1969	46,5	27,2	4,5	78,2
1970	57,0	44,1	7,9	109,0
1971	62,7	41,7	6,4	110,8
1972	68,2	34,9	7,1	110,2

Année	BGF	BSIE	Budget Annexe	Budget total
1973	82,9	37,0	7,0	126,9
1974	97,7	44,3	15,5	157,5
1975	126,8	54,0	4,5	185,3
1976	140,2	60,1	0,0	200,3
1977	198,3	245,1	5,5	448,9
1978	223,2	257,2	8,7	489,1
1979	277,4	239,5	8,1	525,0
1980	338,4	312,8	9,4	660,6
1981	376,0	380,5	4,5	761,0
1982	420,7	300,9	4,7	726,3
1983	435,2	240,6	10,2	686,0
1984	428,8	239,1	15,4	683,3
1985	418,1	110,0	7,9	536,0

Année	BGF	BSIE	Budget Annexe	Budget total
1986	433,6	153,9	8,7	596,2
1987	481,0	145,9	5,6	632,5
1988	493,5	149,4	9,9	652,8
1989	483,3	102,9	8,3	594,5
1990	489,8	129,6	8,8	628,2
1991	449,8	112,5	1,1	563,4
1992	442,5	119,2	236,7	798,4
1993	442,5	142,0	177,3	761,8
1994	422,3	222,7	230,0	875,0
1995	560,0	263,6	322,8	1 146,4
1996	1394,1	359,7	298,6	2 052,4
1997	1356,1	430,0	166,9	1 953,0
1998	1444,9	473,0	105,5	2 023,4

II - LE BUDGET DE 1999 A 2015

Avec le vaste programme de réformes entrepris en 1999, le budget se présente désormais dans un document unique.

Année	Fonct.	Invest.	Budget total
1999	692,0	420,6	1 856,0
2000	728,7	443,9	1 929,5
2001	778,5	257,0	1 328,4
2002	924,9	259,3	1 954,3
2003	953,1	256,4	1 574,7
2004	1 019,2	281,3	2 010,2

Année	Fonct.	Invest.	Budget total
2005	996,8	178,0	1 744,1
2006	1 065,3	325,2	1 966,9
2007	1 256,9	309,9	2 112,5
2008	1 384,1	419,8	2 368,6
2009	1 448,1	490,7	2 651,3
2010	507,2	586,5	2 962,0

Année	Fonct.	Invest.	Budget total
2011	1 408,4	388,5	3 088,8
2012	1 815,6	726,7	3 391,3
2013	1 757,4	1 148,9	3 891,3
2014	1 933,2	1 269,0	4 259,1
2015	2 266,9	1 496,2	5 014,3

HISTOGRAMME RETRACANT LE BUDGET DE L'ETAT

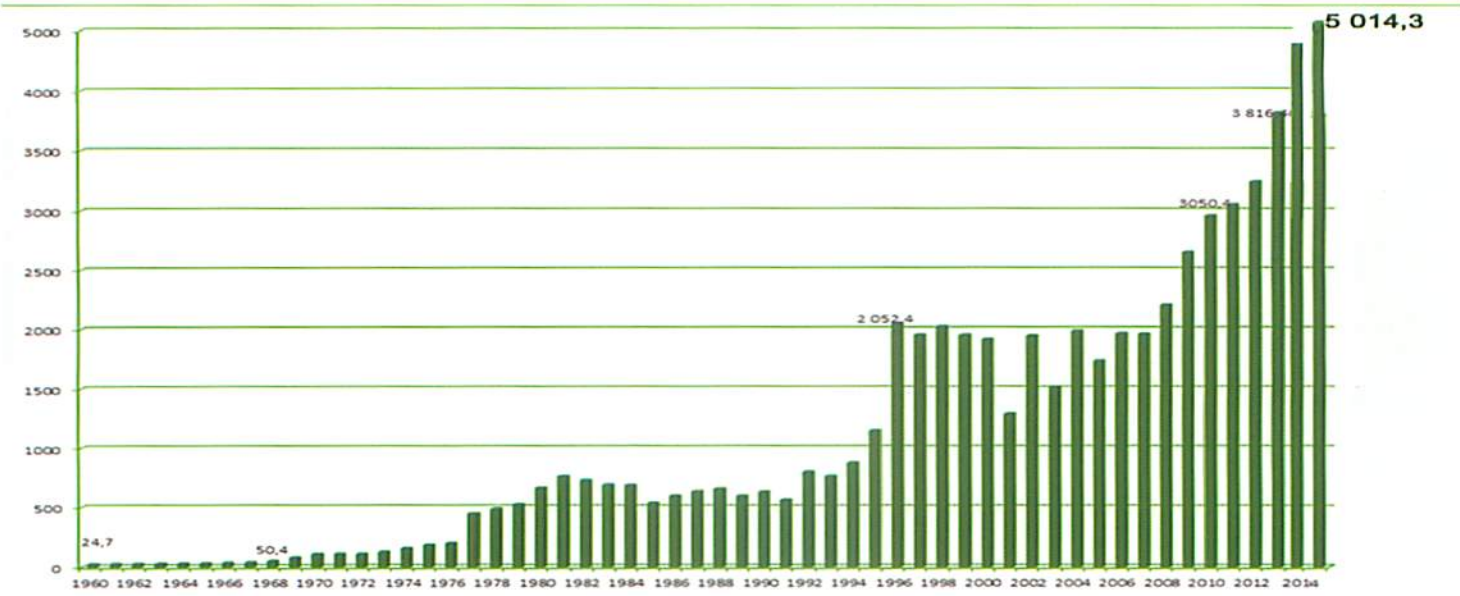

PRESENTATIONS DE VŒUX AU DIRECTEUR GENERAL DU BUDGET ET DES FINANCES

Les séances de salutations à la faveur de la nouvelle année sont désormais une tradition. Cette année encore, sous la coordination du Directeur des Ressources Humaines et des Moyens Généraux, les Directeurs Généraux Adjoints, l'Inspecteur Auditeur Général, le personnel de la Direction Générale, les Directions Centrales, les mouvements associatifs et les syndicats, se sont succédé au bureau du Directeur Général du Budget et des Finances, sis au 22ème étage de la Cité Financière, tour F, pour lui présenter leurs vœux de Bonne et Heureuse année 2015. Pour la circonstance, chaque structure par la voix de son porte-parole, a su trouver les mots adéquats pour exprimer au Directeur Général ses vœux les plus sincères et ses bénédictions pour 2015. En retour, M. TRAORE Seydou le DGBF a félicité ses plus proches collaborateurs ainsi que tout le personnel de la DGBF pour le travail abattu au cours de l'année 2014 avant de les encourager à donner le meilleur d'eux-mêmes pour l'année nouvelle qui s'annonce également intense en activités. Il a achevé ses propos en souhaitant à ses hôtes du jour, ses vœux les meilleurs pour 2015.

Serge Kairedine

La présentation des Vœux en images

Les Directeurs Généraux Adjoints (DGA) et l'Inspecteur Auditeur Général (IAG)

Le personnel de la Direction Générale

La Cellule de Revue des Dépenses Publiques (CRDP)

La Direction de la Réforme Budgétaire et de Modernisation de la Gestion Publique (DRBMGP)

La Direction de la Formation, de la Documentation et de la Communication (DFDC)

La Direction du Contrôle Financier (DCF)

La Direction du Patrimoine de l'Etat (DPE)

La Direction de l'Administration du SIGFiP (DAS)

La Direction des Opérations des Collectivités Décentralisées (DOCD)

La Direction du Budget de l'Etat (DBE)

La Direction des Politiques et Synthèses Budgétaires (DPSB)

La Direction des Traitements Informatiques (DTI)

La Direction de la Solde (DS)

La Direction du Contrôle Budgétaire (DCB)

La Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux (DRHMG)

La Direction des Marchés Publics (DMP)

Le Renouveau Syndical des Agents des Finances Générales (RESAFIG)

La Mutuelle des Agents du Contrôle Financier (MUCAF)

La Mutuelle des Agents des Finances et du Budget (MAFiB)

L'Association des Femmes du Budget (AFEMBUD)

L'Association des Secrétaires et Assimilés de la DGBF (ASA-DGBF)

... se sont succédé au bureau du Directeur Général pour lui présenter leurs vœux de Bonne et Heureuse année 2015

LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DU SIGFiP

La communication sur les Directions Centrales pour faire connaître notre administration et créer une saine émulation entre les travailleurs, suit son cours. Plusieurs Directions Centrales ont été visitées. Votre bulletin DGBF Infos braque ses projecteurs cette fois sur la Direction de l'Administration du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (DAS) dans une interview exclusive avec M. Yaya DIOMANDE, Directeur de l'Administration du SIGFiP (Système Intégré de Gestion des Finances Publiques).

DGBF INFO : Quelles sont les missions et attributions de la DAS ?

Yaya Diomande : Créée par le décret n°2004-97 du 29 janvier 2004, portant organisation du Ministère d'Etat, Ministère de l'Economie et des Finances, la Direction de l'Administration du SIGFiP (DAS) est une Direction Centrale de la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF). Elle est chargée : de veiller au bon fonctionnement du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP) et à l'intégrité des données, d'assister les différents acteurs du SIGFiP et de répondre aux problèmes qu'ils rencontrent, de tenir à jour les différentes tables du système. Elle assure en outre la mise à jour du système en vue d'en accroître la convivialité et l'efficacité, la déconcentration du système auprès des services extérieurs de l'administration dans les principales localités, la gestion de la régulation des engagements et la mise en œuvre des actes modificatifs des crédits budgétaires en liaison avec la Direction des Traitements Informatiques. En collaboration avec la Direction du Budget de l'Etat, la DAS assure également la mise en place du budget sur le SIGFiP et les notifications de crédits aux utilisateurs et participe, en liaison avec la Direction du Budget de l'Etat, à la gestion des opérations de clôture budgétaire. Pour mener à bien ses missions, la DAS dispose de trois (03) Sous-Directions, à savoir, la Sous-Direction des Services Déconcentrés, la Sous-Direction des Services Centraux et la Sous-Direction de l'Exploitation Technique, de la Logistique et de la Sécurité. En région, la DAS est relayée dans ses missions, par les Directions Régionales de Budget.

M. Yaya Diomandé DAS

D.I. : Qu'est-ce que le SIGFiP ? Et quelles sont les innovations qu'il a apportées dans la gestion des Finances Publiques ?

YD : Le sigle « SIGFiP » signifie Système Intégré de Gestion des Finances Publiques. Concrètement, il s'agit d'un applicatif informatique reliant, au moyen d'un réseau, les principaux acteurs du circuit d'exécution de la dépense publique et qui facilite les prévisions et l'exécution des recettes et des dépenses du Budget Général de l'Etat. Ces acteurs, au niveau central, sont les Directeurs des Affaires Financières (DAF) des différents Ministères qui exercent les fonctions d'Ordonnateurs Délégués des opérations de dépense, les Contrôleurs Financiers placés auprès des Ministères et les Comptables assignataires.

Au niveau des services déconcentrés de l'Etat des localités connectées au réseau central du SIGFiP, les acteurs sont les Préfets, les Secrétaires Généraux de Préfecture et les Sous-préfets qui assurent les fonctions d'Ordonnateur Délégué, les Contrôleurs Financiers en région et les Trésoriers auprès des services déconcentrés de l'Etat. L'avènement du SIGFiP a permis d'enregistrer des améliorations significatives dans la gestion des finances publiques. Ce système assure une meilleure traçabilité des dépenses et permet, à tout instant, d'avoir le niveau réel de l'exécution des crédits budgétaires de l'Etat.

Au nombre des innovations, on peut citer : la célérité dans le traitement des opérations budgétaires au niveau des acteurs ; le renforcement de la maîtrise des dépenses publiques ; la régulation des dépenses de l'Etat pour mettre en adéquation le recouvrement des ressources et le niveau des dépenses envisagées. Autres innovations à relever : le suivi en temps réel, au niveau de la phase administrative (Engagement et Ordonnancement) des différentes phases de l'exécution des dépenses publiques, la mise à disposition d'une base de données fiable et sécurisée, la gestion du fichier des fournisseurs de l'Etat déclarés à la Direction Générale des Impôts. En définitive, il faut retenir que le SIGFiP, outil de gestion saine et transparente des finances publiques, est un instrument privilégié de bonne gouvernance.

D.I. : Combien y-a-t-il de localités déjà connectées au SIGFiP et quel est l'objectif d'extension à court, moyen et long terme ?

YD : Il y a précisément soixante-cinq (65) circonscriptions administratives déjà connectées au réseau central du SIGFiP dont vingt-neuf (29) Chefs-lieux de région, vingt-sept (27) Chefs-lieux de département et neuf (09) Sous-préfectures. Conformément aux instructions de Monsieur le Directeur Général du Budget et des Finances, nous allons achever la connexion des chefs-lieux de régions et étendre le réseau à d'autres départements cette année 2014, soit une douzaine de localités. L'objectif à terme est de relier toutes les localités du pays au SIGFiP, afin de permettre l'exécution directe des crédits budgétaires à travers le SIGFiP, quelle que soit la circonscription administrative dans laquelle l'acteur se trouve. Ce qui a pour avantages la responsabilisation des acteurs, la célérité dans l'exécution des opérations de dépenses, le renforcement du contrôle des actes de dépenses, la traçabilité et le suivi, en temps réel, des opérations de dépenses exécutées par les acteurs de la dépense publique des services de l'Etat.

D.I. : Qu'entend-t-on par l'expression « Agents SIGFiP » ? Quel rôle jouent-ils concrètement dans l'exécution des opérations budgétaires à travers le SIGFiP ?

YD : Le terme « Agent SIGFiP » est utilisé indistinctement pour désigner l'ensemble des agents en poste dans un service SIGFiP. Il s'agit des Assistants SIGFiP, des Opérateurs de saisie et des Agents de transmission. Les Assistants SIGFiP sont chargés d'encadrer ou d'assister sur le plan informatique les principaux acteurs du circuit de la dépense publique lorsque ceux-ci éprouvent des difficultés dans l'exécution de leurs opérations dans le système. Ils assurent également un premier niveau de maintenance des matériels et réseau informatique du SIGFiP. Quant aux Opérateurs de saisie ou Agents de saisie, ils sont chargés, comme leur appellation l'indique, de procéder à la saisie, dans le système, des demandes d'engagement et de mandatement. Enfin, les Agents de transmission sont chargés de transmettre les différents dossiers aux acteurs principaux du circuit de la dépense de la localité où ils sont en fonction. En définitive, il faut retenir que ces agents SIGFiP (Assistants, Opérateurs de saisie et Agents de transmission) sont nécessaires pour le bon fonctionnement du système au niveau des services déconcentrés de l'Etat. Ils travaillent sous la supervision des Directeurs Régionaux du Budget qui sont leurs supérieurs hiérarchiques immédiats.

Le DAS et ses Sous Directeurs en séance de travail

D.I. : Comment sont recrutés les Agents SIGFiP ? Et quels critères prenez-vous en compte pour les affecter ou les muter dans les localités ?

YD :Je voudrais d'abord relever qu'il y a deux types d'agents SIGFiP : les agents contractuels et les fonctionnaires. Concernant les agents contractuels SIGFiP, il s'agit des premiers agents recrutés à partir de 2003 pour les opérations de saisie, d'encadrement des acteurs et de transmission des dossiers physiques dans le cadre de la déconcentration du SIGFiP. La Direction de l'Administration du SIGFiP (DAS) a d'abord publié un avis de recrutement d'agents contractuels. Elle a procédé à la réception des dossiers de candidatures. Les candidats ont ensuite été soumis à un contrôle de connaissances. Les candidats admis à ce test ont été formés, au niveau théorique, sur la nomenclature budgétaire de l'Etat et les circuits et procédures d'exécution du Budget. Ils ont également reçu une formation pratique sur l'utilisation du SIGFiP avant d'être affectés dans les services déconcentrés du SIGFiP. Ceux-ci sont liés à la Direction Générale du Budget et des Finances par un contrat de travail. Depuis l'année 2006, il a été mis fin aux procédures de contrat des Agents SIGFiP du fait du nombre élevé de fonctionnaires en attente d'affectation à la Direction des Affaires Administratives et Financières de notre ministère de tutelle. Ainsi, depuis cette période, les Agents SIGFiP (Assistants, Operateurs de saisie et Agents de transmission) sont-ils pris parmi les fonctionnaires en instance d'affectation à la Direction des Affaires Administratives et Financières de notre Ministère que la Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux de la Direction Générale du Budget et des Finances met à la disposition de la DAS, à sa demande. Les Assistants SIGFiP sont des fonctionnaires qui ont le profil de Technicien Supérieur de l'Informatique ou d'Adjoint des Techniques Statistiques. Nous sollicitons les fonctionnaires ayant la qualité d'Assistant Comptable ou de Secrétaire Assistant Comptable pour exercer la fonction d'Opérateurs de saisie. Enfin, quant aux Agents de transmission SIGFiP, ils sont choisis parmi les fonctionnaires du corps des Adjoints Administratifs ou Agents de Bureau. Il est important de noter que ces fonctionnaires cités, font également l'objet d'un contrôle de connaissances à l'issue duquel les plus méritants sont retenus. En ce qui concerne l'affectation des agents SIGFiP, après leur formation théorique sur la nomenclature Budgétaire de l'Etat et les circuits et procédures d'exécution des dépenses publiques, ils sont évalués par leurs formateurs de la DGBF. Ensuite, ceux-ci reçoivent une formation pratique sur le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques, au terme de laquelle ils sont évalués par leur formateur de la Société National de Développement Informatique (SNDI). Les deux notes obtenues par chaque agent sont consolidées en vue de déterminer une moyenne pondérée, qui sert de base de classement pour l'ensemble des agents formés. C'est donc en fonction du classement que l'agent choisit son lieu d'affectation parmi les localités nouvellement connectées, jusqu'à ce qu'il n'y est pas de possibilité de choix. Il convient de noter que la DAS tient également compte de la charge de travail en prenant en compte le nombre de services administratifs existants dans une localité donnée pour l'affectation des agents. Concernant les réaffectations ou mutations d'agents, elles sont liées à certaines circonstances, notamment la demande de rapprochement de conjoints ; la vacance d'un poste à pourvoir ; la demande de permutation de deux agents, dûment autorisée par la DAS ; la mutation globale des agents commandée par les nécessités de service.

Toutefois, les affectations et réaffectations d'agents font partie des pouvoirs discrétionnaires de l'autorité administrative. La Direction Générale du Budget et des Finances se réserve le droit de procéder, à tout moment, à un mouvement général de ces agents ou même à une mutation ciblée de certains agents pour le bon fonctionnement des services.

Le DAS reçoit un document de sa sécrétaire

D.I. : Avez-vous les moyens d'assurer le suivi quotidien du travail que vos agents font sur le terrain ?

YD : En dépit de quelques difficultés inhérentes à la gestion des ressources humaines, la DAS suit, au quotidien, le travail des agents SIGFIP. Notre méthode d'action est simple et consiste à instaurer une gestion de proximité de tous nos services, de sorte à permettre un contrôle constant de nos agents à leur poste de travail. Les Directeurs Régionaux du Budget et les Contrôleurs Financiers en région constituent le premier maillon de notre dispositif de suivi de nos agents. Ils couvrent pratiquement toutes les régions et tous les départements du pays et font un travail de veille permanente à ce niveau, qui mérite d'être salué et encouragé. Nous disons un grand merci aux Autorités Administratives (Préfets, Secrétaires Généraux de Préfectures et Sous-préfets) qui nous prêtent main forte pour suivre nos agents dans l'exercice de leurs activités. A côté de ce dispositif qui nous donne entière satisfaction, nous effectuons des visites inopinées dans les services déconcentrés, afin de constater la présence de nos agents à leur poste. Sur instruction du Directeur Général du Budget et des Finances qui a mis à notre disposition des moyens de locomotion, nous avons constitué des équipes pour effectuer, à intervalles réguliers, des visites surprises dans tous nos services de l'intérieur du pays. C'est donc vous dire que nous nous donnons véritablement les moyens de suivre nos agents et de palper les conditions de travail de ceux-ci.

D.I. : Quelles sont les difficultés rencontrées dans le cadre de vos missions ?

YD : Les difficultés rencontrées dans le cadre de nos missions sont d'ordre humain, matériel et technique. Au niveau des ressources humaines, les difficultés sont liées à : la non maîtrise des procédures d'exécution des dépenses publiques par certains acteurs du SIGFiP, l'indisponibilité de certains acteurs du circuit de la dépense publique qui ralentit le traitement des opérations de dépenses dans le SIGFiP et allonge les délais, la faible maîtrise de l'outil informatique par des acteurs du SIGFiP qui gêne le traitement électronique des dossiers dans le système. Quant aux difficultés d'ordre matériel et technique, elles sont liées essentiellement aux pannes de réseau qui créent des lenteurs au niveau du système surtout en période d'intenses activités, notamment en début et fin de gestion budgétaire, aux baisses de tension et les ruptures intempestives du courant électrique, surtout dans certaines villes de l'intérieur du pays, endommageant constamment les matériels informatiques. Les faibles moyens mis à la disposition de la DAS pour ses différentes missions, la rendent peu efficace, surtout au niveau de ses activités de déconcentration du SIGFiP, d'encadrement des acteurs locaux et de maintenance des matériels informatiques.

Le DAS pose avec l'ensemble de ses collaborateurs

D.I. : Quels sont les impacts des Nouvelles Directives de l'UEMOA sur le SIGFiP ?

YD : Les nouvelles directives de l'UEMOA vont impacter considérablement le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques. Concrètement, il nous faudra réécrire le système pour prendre en compte la nouvelle forme de gestion dite axée sur les résultats. Ce qui implique une réécriture complète du SIGFiP. A ce niveau, des dispositions sont déjà prises par la Direction Générale du Budget et des Finances pour la réalisation d'un nouvel outil de gestion budgétaire, conformément aux exigences de la réforme en cours.

Dès la mise en place de ce nouveau SIGFiP, il faudra procéder à la formation des agents SIGFiP et des acteurs du circuit d'exécution de la dépense publique, tant au niveau central qu'au niveau des services déconcentrés de l'Etat.

D.I. : Quelles sont les perspectives au niveau du SIGFiP dans les années à venir ?

YD : Les perspectives sont nombreuses et se résument essentiellement à la connexion de toutes les circonscriptions administratives du pays au réseau central du SIGFiP, notamment les Chefs-lieux de Département, le déploiement du SIGFiP-Institutions dans toutes les Institutions constitutionnelles de la République de Côte d'Ivoire, le développement et l'implantation du SIGFiP-Ambassades pour permettre une bonne exécution des dotations budgétaires des Ambassades et Représentations Diplomatiques de la Côte d'Ivoire à l'étranger. La formation continue des acteurs du circuit de la dépense publique à la maîtrise de l'outil, le renforcement des capacités des agents de la DAS, tous grades confondus, en vue d'une exécution efficiente de leurs missions, le renouvellement des matériels et des mécanismes assurant la couverture optimale du réseau, la mise en place d'équipes de maintenance susceptibles d'assurer efficacement et sur toute l'étendue du territoire national, la maintenance des dispositifs réseaux, électriques et informatiques indispensables au fonctionnement efficient du système, font partie des innovations *tout comme* l'acquisition et le déploiement de groupes électrogènes pour pallier les problèmes liés aux baisses de tension et aux ruptures intempestives du courant électrique dans certaines localités et la réécriture du SIGFiP, en vue de l'adapter au nouveau cadre budgétaire issu des directives communautaires du l'UEMOA.

D.I. : Quel est votre mot de fin ?

YD : Au terme de notre entretien, je tiens à remercier sincèrement DGBF Infos qui, à travers cette lucarne, nous permet de faire connaître la Direction de l'Administration du SIGFiP. Nous attendons de vous, en tant que service de communication de la DGBF, un apport significatif dans la vulgarisation de toutes nos activités, notamment celles liées au programme de déconcentration du SIGFiP. Je voudrais demander à l'ensemble du personnel de la DAS de cultiver l'amour du travail bien fait, de persévérer chaque jour dans l'effort, afin d'assurer avec efficacité et intégrité, les missions qui nous sont confiées dans le cadre du suivi de l'exécution du Budget de l'Etat. Le SIGFiP étant un outil de gestion des opérations budgétaires de l'Etat, notre souhait est de parachever la connexion au réseau central du SIGFiP de toutes les circonscriptions administratives du pays, au plus tard en 2017, afin de permettre à tous les responsables des services de l'Etat d'exécuter leur budget dans les mêmes conditions.

Serge Kairedine et Moussa Bamba

Bio express

Administrateur Principal des Services Financiers, option Finances Générales, monsieur Yaya DIOMANDE a débuté sa carrière à la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) comme Chargé d'Etudes. Il gravit plus d'un échelon pour occuper son rang actuel. Son parcours se résume comme suit :

- Avril 1997 : Chargé d'Etudes à la Direction Générale du Budget et des Finances (Direction du Budget de l'Etat) ;

- Novembre 2000 - mars 2001 : Chef de Service des Dépenses Communes ;

- Février 2001 - Octobre 2002 : Contrôleur Budgétaire auprès de l'Agence Ivoirienne de Presse (AIP) et membre de la Commission Nationale de la Presse (Représentant du Ministre de l'Economie et des Finances) ;

- Mars 2001 - octobre 2002 : Assistant du Directeur Général du Budget et des Finances ;

- Février 2004 - juin 2008 : Directeur Régional du Budget du Zanzan (Bondoukou) ;

- de Juin 2008 - Août 2011 : Directeur Régional du Budget de Bouaké ;

- Août 2011 - mai 2013 : Directeur du Contrôle Budgétaire ;

- Depuis le 24 mai 2013 : Directeur de l'Administration du SIGFiP.

Notons par ailleurs que ce parcours professionnel s'est enrichi de plusieurs séminaires nationaux et internationaux sur des modules tels que Programmation et politiques financières, Gestion Axée sur les Résultats et Préparation et exécution des Lois de Finances.

SIGFiP Ambassade/

Missions de prospection aux Etats-Unis, en Afrique du Sud, en France et au Japon

Trois missions de prospection conduites par la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF), en liaison avec la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI), la Trésorerie Générale pour l'Etranger (TGE) et le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères (MEMAE), se sont déroulées du 05 au 31 juillet 2014 dans les Ambassades de la Côte d'Ivoire aux Etats-Unis, en Afrique du Sud, en France et au Japon. Initiées par le Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget (MPMB) ces missions avaient pour objectif d'étendre les efforts de modernisation de la gestion publique aux ambassades à travers le déploiement du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP). Elles ont permis aux différentes délégations de faire l'état des lieux et de produire un diagnostic qui permettra de mettre en œuvre, les recommandations issues de ces missions

La première mission s'est effectuée du 12 au 19 juillet 2014 aux Etats-Unis d'Amérique, précisément à Washington. Conduite par M. TRAORE Seydou, Directeur Général du Budget et des Finances, la mission a fait plusieurs recommandations. Au niveau budgétaire, il s'agit essentiellement de veiller à ce que la Direction des Affaires Financières (DAF) du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères (MEMAE) transmette les notifications des crédits autorisés aux Ambassades dès la mise en place des crédits, de mettre fin à l'établissement et à la transmission aux ambassades des états de ventilation par nature des transferts mandatés, d'instituer un Service Administratif et Financier et un poste de Contrôleur Financier auprès de chaque Ambassade pour accompagner la mise en place du SIGFiP-Ambassade. Au niveau informatique, pour une optimisation des ressources informatiques, deux (2) scénari sont envisagés avec des coûts différents notamment la mutualisation des ressources et l'utilisation d'équipements informatiques dédiés.

La seconde mission s'est déroulée du 19 au 30 juillet et était conduite par M. DIABA Roger, Directeur Général Adjoint du Budget et des Finances. La mission s'est déroulée en deux étapes, d'abord à Prétoria, en terre Sud-Africaine. Pour cette etape, dans le but d'automatiser et assurer la traçabilité des opérations budgétaires (préparation et exécution du budget) de l'Ambassade et des services rattachés, la mission propose de réaliser un Réseau Local certifié à l'Ambassade de Côte d'Ivoire en Afrique du Sud (Câblage informatique et électrique + WIFI) de réaliser un WLAN certifié, d'installer un firewall et attribuer une adresse IP publique IP/V4, d'installer une connexion internet à haut débit à l'Ambassade, de développement d'une application 3/3 (le Système Intégré de Gestion des Finances des Ambassades) accessible via internet, d'héberger le SIGFiP-Ambassade dans le CLOUD de l'Administration Ivoirienne et accessible via internet par un tunnel sécurisé, de doter tous les acteurs qui interviendront dans la chaîne de dépense d'un KIT (PC+ imprimante) pour le traitement des

Le DG à g. échange avec SEM Daouda Diabaté, Ambasadeur de CI aux USA

opérations budgétaires dans le système et de créer une messagerie professionnelle pour tous les acteurs intervenant dans la chaine de dépense.

Pour l'étape de Paris, il a été noté qu'en vue d'automatiser et d'assurer la traçabilité des opérations budgétaires (préparation et exécution du budget) de l'Ambassade, des services rattachés et des autres représentations de la Côte d'Ivoire en France, un logiciel de Type application Web sera développé. Cette application sera déployée selon une architecture centralisée et permettra d'interconnecter les Ambassades de Côte d'Ivoire à l'extérieur à une infrastructure centrale à Abidjan. Cependant, avant l'implantation de cette application, les recommandons sont proposées.

Il s'agit de reprendre le câblage réseau informatique et le mutualiser avec les réseaux téléphonique et électrique lors des prochains travaux de réhabilitation des locaux, d'ajouter des points dans les bureaux des utilisateurs de l'application et enfin d'envisager la possibilité de renforcer les capacités du service informatique en place.

Des membres de la délégation de Washington posent pour la postérité

La troisième mission a eu lieu du 27 au 31 juillet au pays du soleil levant (Japon) notamment à Tokyo. Elle était conduite par madame DIOMANDE Massanfi, Directeur Général Adjoint du Budget et des Finances.

Les solutions proposées se résument comme suit : (i) trouver le financement nécessaire afin de finaliser la reconstruction de l'Ambassade ; (ii) nommer un SAF à l'Ambassade ; (iii) reprendre le câblage réseau de l'ambassade pour être aux normes de sécurité ; (iv) Mettre à la disposition de l'Ambassade un serveur dont les études plus approfondies permettront de mieux le dimensionner. Ce serveur permettra la mise en oeuvre d'une politique de sauvegarde et de sécurité des ressources ; (vi) Interconnecter l'ambassade au site central DGBF par réseaux privés virtuels (VPN) sécurisés, pour plus de sécurité ; renouveler le parc informatique de l'ambassade avec un système d'exploitation et les documents de supports en français pour faciliter l'assistance depuis la Côte d'ivoire et (vii) recruter un Agent de l'Etat en qualité d'assistant en informatique qui va assister les Acteurs du SIGFiP-Ambassade.
Toutefois, le prestataire actuellement en charge de l'assistance informatique à l'ambassade peut être maintenu pour les tâches d'assistance autres que celles qui concernent les applicatifs de gestion.

Dans l'ensemble, les missions effectuées dans ces quatre représentations ont été très fructueuses car elles ont permis de faire un diagnostic clair du SIGFIP-Ambassade.

Notons que l'objectif général qui visait à obtenir l'appui des ambassadeurs accrédités dans ces quatre pays pour la mise en oeuvre du SIGFiP-Ambassade, s'est déroulée dans une parfaite ambiance.

Serge Kairedine et Franceline Famin

CARTE DES LOCALITES CONNECTEES AU SIGFiP

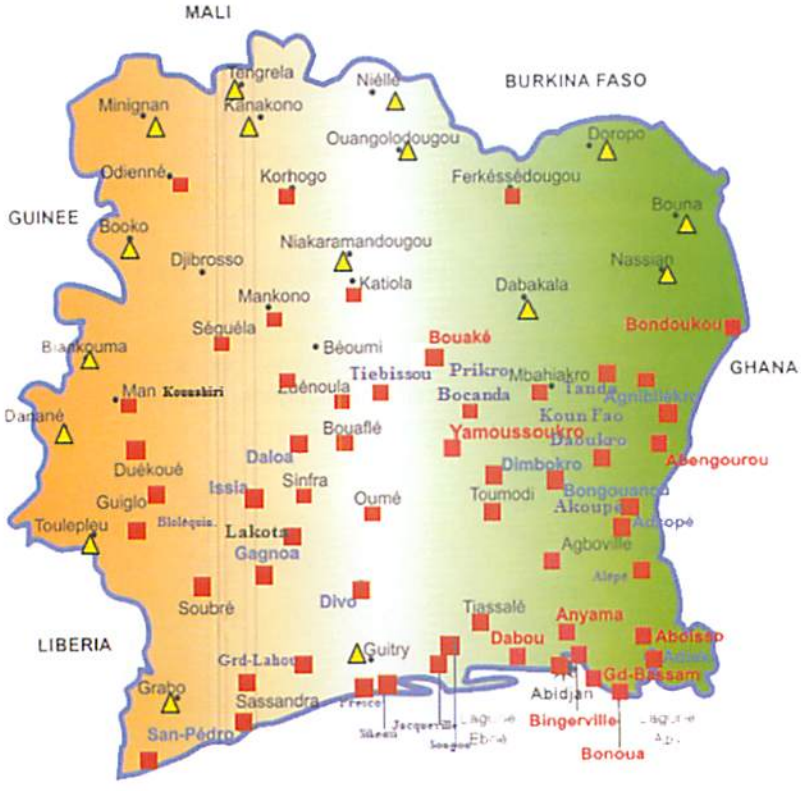

LEGENDE

- Localités connectées
- Chefs Lieux de régions et de departements restant à connecter au SIGFiP

SÉMINAIRE / DIRECTION DU CONTRÔLE BUDGETAIRE

Les Contrôleurs Budgétaires renforcent leurs capacités

La Direction Générale du Budget et des Finances, à travers la Direction du Contrôle Budgétaire, a organisé un séminaire avec pour thème « le Contrôleur Budgétaire face aux exigences du contrôle et des opérations de fin de gestion dans les Etablissements Publics Nationaux (EPN) », du lundi 1er au mercredi 03 décembre 2014, à N'SA Hôtel de Grand Bassam.

Ce séminaire, placé sous le Haut Parrainage de Monsieur le Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, a été présidé par Monsieur le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget.

La cérémonie d'ouverture s'est tenue le lundi 1er décembre 2014 sous la présidence effective de Monsieur Abdourahmane CISSE, Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget qui avait à ses côtés le Préfet du Département de Grand-Bassam, le 2ème Adjoint au Maire, Représentant le Maire de la Commune, le Directeur Général du Budget et des Finances et le Directeur du Contrôle Budgétaire. Etaient également présents à cette cérémonie, l'Inspecteur Auditeur Général et des Directeurs Centraux de la Direction Générale du Budget et des Finances. Le séminaire a enregistré la participation effective de soixante-dix-huit (78) Contrôleurs Budgétaires sur quatre-vingt-six (86) attendus.

Les trois allocutions qui ont meublé cette cérémonie ont été prononcées successivement par Monsieur Guy Daniel OUEGNIN, 2ème Adjoint au Maire, Monsieur TRAORE Seydou, Directeur Général du Budget et des Finances et Monsieur Abdourahamane CISSE, Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget.

Dans son intervention, le Représentant du Maire a souhaité le traditionnel « akwaba » à Monsieur le Ministre ainsi qu'à tous ses collaborateurs. Il a exprimé la joie et la fierté de sa commune d'accueillir ce séminaire. Il a relevé la pertinence du thème du séminaire dans le contexte de la recherche de la bonne gouvernance.

Prenant la parole, le Directeur Général du Budget et des Finances a adressé ses remerciements à Monsieur le Ministre qui a permis l'organisation de ce séminaire et rehaussé de sa présence effective la cérémonie d'ouverture.

Après avoir défini les objectifs du séminaire, le Directeur Général du Budget et des Finances a insisté sur le rôle prépondérant des EPN dans la mise en œuvre du programme économique et social du Gouvernement et relevé l'importance des ressources qui leur sont allouées pour leur fonctionnement et la réalisation de leurs projets d'investissement.

C'est pourquoi, tout en affirmant l'utilité du contrôle budgétaire dans le dispositif de gestion des EPN, il a invité les Contrôleurs Budgétaires à faire preuve d'une grande probité et à avoir une bonne maîtrise des principaux textes régissant le fonctionnement des EPN afin de pouvoir les appliquer avec rigueur et objectivité.

Dans son discours d'ouverture, Monsieur le Ministre a félicité le Directeur Général du Budget et des Finances et ses collaborateurs pour l'organisation de telles assises qui visent à renforcer la transparence dans la gestion des deniers publics. Il a relevé la délicatesse de la mission des Contrôleurs Budgétaires empreinte de difficultés et de risques qui cependant, exige d'eux de la compétence avérée et un sens élevé de rigueur et de civisme. Il a fait part aux Contrôleurs Budgétaires des nombreuses critiques, qu'il espère non fondées, dont ils sont l'objet de la part de certains ordonnateurs.

Le Ministre a également noté avec satisfaction la présence massive des Contrôleurs Budgétaires à ce séminaire, témoignant de l'importance et de la conscience qu'ils ont de leur mission. Il les a engagés à être à la hauteur de la confiance qu'il place en eux.

Pour clore ses propos, le Ministre a invité les Contrôleurs Budgétaires à prendre une part active à cette formation par des échanges fructueux et constructifs et les a assurés de son appui pour la mise en œuvre des recommandations.

Les travaux se sont déroulés en deux (2) phases consistant en des présentations suivies d'échanges.

RECOMMANDATIONS

Le séminaire recommande :
- l'actualisation du dispositif législatif et réglementaire en vigueur ;
- la connexion de tous les EPN au RICI-EPN, dans les meilleurs délais ;
- l'accélération du processus de centralisation du RICI-EPN ;
- l'élaboration d'un code d'éthique et de déontologie pour les Contrôleurs Budgétaires ;
- le recyclage annuel de tous les Contrôleurs Budgétaires, Ordonnateurs, Agents Comptables et les membres des Conseils de Gestion ;
- la formation des Contrôleurs Budgétaires aux nouvelles réformes introduites par la loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux lois de finances ;
- l'instauration d'un prix d'excellence pour récompense les meilleurs Contrôleurs Budgétaires.

Serge Kairedine / Source DCB

SYNTHESE DES PRESENTATIONS

Le premier thème intitulé, présentation du projet de guide et manuel de procédure du Contrôleur Budgétaire a été traité par Monsieur Calixte AMONKAN, Sous-directeur du suivi des opérations budgétaires à la DCB et Contrôleur Budgétaire auprès de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP).

L'objectif poursuivi, à travers ce thème, est de soumettre aux Contrôleurs Budgétaire un projet de manuel dans le souci d'harmoniser leur compréhension des textes et des procédures qui régissent l'exécution du budget des EPN en recettes et en dépenses. A cet effet, les différentes parties du guide et du manuel ont été présentés par l'intervenant.

Le deuxième thème relatif à la détermination du résultat budgétaire et intégration des excédents de gestion a été animé par Monsieur TRAORÉ Tiédié, Directeur du Budget de l'Etat.

L'intervenant a relevé que ce thème vise à répondre à la problématique de la détermination des différents résultats et excédents ainsi que les excédents qui font l'objet d'intégration au budget de l'EPN. Par ailleurs, il s'agit de permettre aux Contrôleurs Budgétaires de donner un avis juste et pertinent sur les demandes d'intégration d'excédents de gestion, initiées par les ordonnateurs.

Pour étayer ses propos, il a abordé successivement (i) la détermination du résultat budgétaire, (ii) la détermination du résultat à partir de la situation nette de trésorerie, des dettes et les excédents de gestion ainsi que leur intégration au budget de l'EPN.

Le troisième thème portant sur le traitement des opérations de fin de gestion et les travaux de rapprochement des comptes de gestion budgétaire et comptable a été animé par Monsieur Emmanuel N'GUIACHI, Contrôleur Budgétaire auprès du CHU et du CROU de Bouaké. L'objectif de ce thème est de relever le rôle du Contrôleur Budgétaire dans les opérations liées à l'arrêt des comptes de fin de gestion et de définir les dispositions à prendre en vue d'assurer un bon traitement des opérations de fin de gestion. Ce thème a abordé le traitement des opérations de fin de gestion et les travaux de rapprochement des comptes de gestion budgétaire et comptable.

Le quatrième thème du séminaire portant sur l'exécution du budget dans les EPN, a été développé par Monsieur Calixte AMONKAN. L'objectif visé par ce thème est d'instruire le Contrôleur Budgétaire sur son rôle dans l'exécution du budget des EPN. A cet égard, l'intervenant a présenté successivement le champ de compétences du Contrôleur Budgétaire, les outils de contrôle du budget et les modalités d'action du Contrôleur Budgétaire.

Le thème 5 relatif à la présentation du compte financier de l'Agent Comptable a été présenté par Madame Michelle BHONY, Agent Comptable auprès du Fonds de Développement de la Formation (FDFP) sous la supervision de Monsieur GONNET Jules, Directeur de la Comptabilité Para-Publique. L'objectif de ce thème est d'améliorer la compréhension du Contrôleur Budgétaire sur le compte financier de l'Agent Comptable. Elle a, dans son intervention, présenté les généralités sur ledit compte et exposé le cas de l'élaboration d'un compte financier sur chiffres et celui d'un compte sur pièces. Elle a terminé son exposé par l'examen d'un cas pratique.

La sixième communication portant sur l'analyse du compte financier de l'Agent Comptable a été faite par Monsieur DIABA Roger, Directeur Général Adjoint du Budget et des Finances. Ce thème a donné les outils d'analyse aux Contrôleurs Budgétaires pour une meilleure lecture et compréhension des comptes financiers.

Monsieur AMONKAN est intervenu, à nouveau, pour la présentation du thème 7 relatif à l'élaboration du rapport spécial du Contrôleur Budgétaire. Il a noté que ce thème vise à partager avec les Contrôleurs Budgétaires les différentes parties du rapport spécial. A cet effet, son exposé a porté d'une part, sur la reddition des comptes des EPN et sur la structuration du rapport spécial du Contrôleur Budgétaire d'autre part.

Monsieur KRAMO Patrice, Directeur du Contrôle Budgétaire est intervenu sur le thème 8 relatif aux relations du Contrôleur Budgétaire avec la tutelle et les autres acteurs. L'objectif de ce thème est de relever les modalités de collaboration du Contrôleur Budgétaire avec les acteurs de l'EPN dans le cadre de sa mission. Son exposé a porté sur la présentation des attributions des différents acteurs de la gestion budgétaire et mis l'accent sur la nécessité de leur collaboration pour une gestion efficace du budget des EPN.

Ces différentes présentations ont été suivies de débats. Des réponses ont été apportées aux préoccupations qui ont été soulevées (voir les rapports thématiques).
Au terme des échanges, le séminaire formule les recommandations suivantes.

Fait à Grand Bassam, le mercredi 03 décembre 2014
Le Séminaire.

Séminaire-Atelier / Passation de marchés

Un séminaire pour identifier les faiblesses et les dysfonctionnements du système des marchés publics

Une vue de la table de séance

Un séminaire-atelier s'est déroulé du 10 au 12 décembre 2014 à Grand -Bassam pour réfléchir sur le système des marchés publics en vue de créer les conditions de la transparence et de son efficacité.

"L'efficacité de la fonction contrôle dans un contexte de séparation de pouvoirs et de responsabilisation des acteurs", c'est le thème du séminaire-atelier qui a réuni du 10 au 12 décembre 2014, à NSA hôtel de Grand-Bassam, les différents acteurs du système ivoirien des marchés publics.

Organisé à l'initiative de la Direction des Marchés Publics (DMP), cette rencontre de haut niveau de part la qualité des acteurs, vise à proposer après le diagnostic de la fonction contrôle, un système de marché davantage transparent efficace et moderne. A l'ouverture des travaux, le Ministre auprès du Premier Ministre en charge du budget, Abdourahmane CISSÉ a indiqué que "Le volume des marchés publics approuvé annuellement qui est estimé à plus de 600 milliards de FCFA demeure relativement faible et explique les coûts souvent excessifs de la commande publique". Cela est dû, a t-il soutenu au fait que le cadre juridique et institutionnel qui a subi des réformes ayant abouti en 2009 à l'adoption du code des marchés publics qui consacre la séparation institutionnelle des fonctions de contrôle et de régulation, présente de nombreuses limites, notamment, la faiblesse du taux d'exécution des budgets soumis à marchés, la non maitrise des procédures et la tendance de certains acteurs à recourir aux procédures dérogatoires. Pour améliorer le taux d'exécution des dépenses soumises à marché, le Ministre Abdourahmane CISSÉ a initié des réformes ayant abouti à l'adoption par décret de trois nouveaux Dossiers Type d'Appel d'Offres (DTAO), à l'adoption du décret modifiant le code des marchés publics et portant réduction du délai de passation des marchés publics à la mise en place du comité de suivi des délais de passation et d'exécution de la commande publique à la mise en œuvre du Plan Général de Passation des Marchés et l'élaboration d'un manuel de procédure. En outre, le MPMB a souligné que les marchés publics représentent 40% des dépenses de fonctionnement hors salaire et des dépenses d'investissement de l'Etat. Ainsi sur un budget estimé à 4407,5 milliards de FCFA pour l'exercice 2014, a expliqué le ministre du Budget, ce sont environ 1803 milliards de nos francs qui sont soumis aux procédures des marchés publics. Le Directeur Général du Budget et des Finances, monsieur TRAORE Seydou a pour sa part, salué les initiatives prises par le ministre, lesquelles ont permis d'améliorer le système de gestion des marchés publics, le taux d'exécution des dépenses d'investissement et d'assurer la célérité des opérations. Il a terminé ses propos en rappelant que les assises de Grand-Bassam devront permettre de renforcer le cadre juridique et institutionnel des marchés publics et proposer les conditions de réussite de la déconcentration et de la décentralisation des marchés publics.

Une vue de l'assistance

Serge Kairedine

DMP / SÉMINAIRE SUR LES DTAO

La DMP instruit les DAF sur les Dossiers Types d'Appel d'Offres

La Direction des Marchés Publics a formé les Directeurs des Affaires Financières (DAF) sur l'appropriation des Dossiers Types d'Appel d'Offres (DTAO) à la faveur du séminaire de renforcement des capacités qui s'est tenu du mardi 25 au jeudi 27 novembre 2014 à NSA Hôtel de Grand Bassam.

La Direction des Marchés Publics a procédé au renforcement des capacités des DAF sur les Dossiers Types d'Appel d'Offres (DTAO). C'était à la faveur du séminaire de renforcement des capacités qui s'est tenu du mardi 25 au jeudi 27 novembre 2014 à NSA Hôtel de Grand Bassam. M. DIABA Roger, Directeur Général Adjoint du Budget et des Finances représentant le ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget, Abdourahmane CISSE, a dans son adresse aux DAF, souligné que "cette formation traduit l'engagement du gouvernement à donner une dynamique aux administrations publiques". Raison pour laquelle la formation des DAF et des responsables des points focaux des ministères à la maitrise des outils de gestion des marchés publics est d'une importance capitale, a t-il ajouté.

Pour atteindre l'objectif de l'efficacité du budget et partant des marchés publics, le gouvernement a par décrets, adopté au cours de l'exercice 2013, trois nouveaux Dossiers Types d'Appels d'Offres à savoir le dossier type d'appel d'offres de travaux, de fournitures et des services connexes et celui des prestations intellectuelles. Les dossiers types a t-il souligné "renforcent la transparence et la célérité dans le traitement des dossiers en ce sens qu'ils encadrent les procédures et orientent les acheteurs publics ainsi que les operateurs du

Une vue d'ensemble de la salle

secteur privé et les fournisseurs de l'Etat." Plusieurs modules ont été dispensés par les formateurs de la Direction des Marchés Publics, notamment la planification de la passation des marchés publics, l'élaboration du Dossier Type d'Appel d'Offres et les éléments de validité d'un marché public, le tout suivi d'exercices pratiques. A titre d'exemple, le montage d'un DAO de travaux, de fourniture et d'élaboration de la demande de propositions ont été passés en revue. Ce seminaire a été marqué par la présence du Directeur des Marchés publics, M. COULIBALY Yacouba qui a sensibilisé les DAF sur les cellules de passation des marchés ainsi que le recrutement des responsables des cellules. Le seminaire de formation des DAF et des points focaux sur l'appropriation des DTAO a permis à la Direction des Marchés Publics de renforcer les capacités des DAF sur les DTAO.

Kairedine Serge

Photo de famille des DAF et des points focaux des ministères

LES DIRECTEURS RÉGIONAUX DU BUDGET EN FORMATION

La Direction des Opérations des Collectivités Décentralisées (DOCD) a organisé un séminaire de formation des Directeurs Régionaux du Budget (DRB) sur la gestion des collectivités décentralisées, du lundi 3 au vendredi 14 novembre à l'hôtel résidence Koriet sis à Cocody Angré 8ème tranche.

Organisé par la Direction des Opération des Collectivités Décentralisées (DOCD), le séminaire de formation qui a réuni par vague successive, les treize DRB avait pour objectif de renforcer les capacités des DRB sur l'utilisation de l'applicatif SIGESCOD en vue de la Gestion des Collectivités Décentralisées.

et il est bon que les DRB bénéficient d'une formation sur la matière pour travailler efficacement sur le terrain.

Il est revenu à M. KEITA Mahamadou, Sous-directeur à la DOCD, de situer le cadre et le contexte dudit séminaire. « L'initiative de ce séminaire est du DOCD, et vise à former les DRB à la maîtrise des procédures de gestion financière des Collectivités Décentralisées, afin de satisfaire les sollicitations des acteurs du circuit de la dépense publique».

Plusieurs modules, de formations notamment, la nomenclature des Collectivités Décentralisées, l'élaboration du programme triennal, le lien entre le Budget de l'Etat et celui des

Photo de famille

D'entrée M. BAMBA Ahmadou, Directeur de la DOCD a donné les motivations dudit séminaire. Selon lui il a plusieurs fois été interpélé par les DRB sur la nomenclature budgétaire des collectivités décentralisées. En effet, la nomenclature des collectivités décentralisées diffère de celle du budget de l'Etat

Collectivités Décentralisées et enfin la présentation du Système Intégré de Gestion des Collectivités Décentralisées (SIGESCOD) ont été passés en revue.

Moussa Bamba

NOTRE SITE WEB
www.dgbf.gouv.ci

VACCINATION CONTRE L'HEPATITE B /

LES AGENTS SE METTENT A JOUR DE LEURS VACCINS

Le Service Médical Kouassi Kouamé (SMKK) de la DGBF a organisé cette année 2014 en partenariat avec l'Institut National d'Hygiène Publique, une campagne de vaccination à l'endroit des agents de la DGBF. La campagne a commencé les 10, 11 et 12 août et s'est achevée le jeudi 18 décembre 2014 dernier dans le hall de la citée financière

Les campagnes ont démarré dès le 11 Août 2014 et se sont étalées sur trois jours.

Les premiers rappels ont été faits les 16, 17 et 18 septembre et l'apothéose a eu lieu les 17 et 18 décembre 2014. Le moins qu'on puisse dire, c'est que pour chaque étape, les agents se sont réellement mobilisés. Certains ont profité de ses séances pour faire les vaccins de la Méningite A et C, du tétanos, de la fièvre jaune, de la fièvre typhoïde, de la pneumocoque, de ROR, et de l'avaxime. Selon Dr BROU Diambra, Medécin chef du SMKK « Pour que la vaccination soit efficace, il faut respecter les doses car selon lui, l'Hépatite B, est susceptible de diminuer le rendement professionnel de l'agent». Pour Mme DJIBO Assétou, Aide-soignante au Service Médical, la présente campagne a pour objectif de sensibiliser non seulement le personnel mais surtout les familles des agents à se vacciner contre l'Hépatite.

Pour la dernière dose de cette campagne qui a eu lieu les 18 décembre dernier, les agents ne se sont pas fait prier et c'est par dizaine qu'ils ont pris d'assaut le hall pour se soumettre aux séances de vaccination. Selon M COULIBALY Issa, " la dernière campagne a enregistré 113 personnes qui ont répondu à l'appel du Service Médical. On peut donc dire que la campagne 2014 a connu un franc succès car non seulement les trois doses ont été respectées selon le calendrier, mais en plus, la mobilisation était exceptionnelle". Pour rappel, il existe trois types d'hépatite (A, B et C) qui se contractent toutes par voie sanguine, sexuelle et par la relation mère-enfant. L'hépatite se transmet par un redoutable virus qui s'attaque au foie et si la maladie n'est pas vite détectée, elle peut déboucher sur le cancer du foie. L'hépatite est une pathologie très silencieuse et est mortelle dans la plupart des cas.

La prochaine campagne contre l'hépatite B aura lieu dans un an, soit en décembre 2015 pour le suivi des différents rappels.

Moussa Bamba

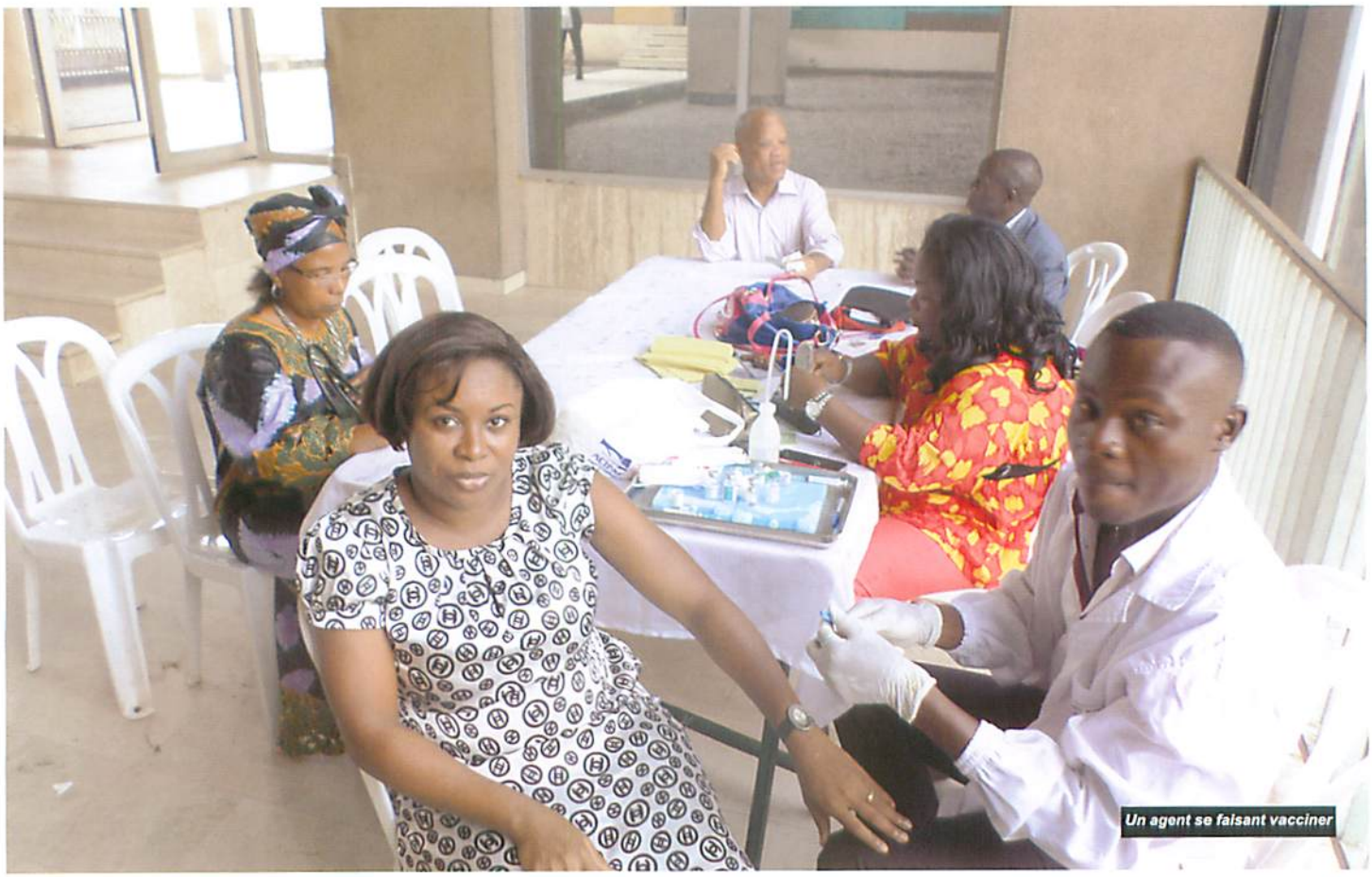

Un agent se faisant vacciner

GRANDE CHANCELLERIE / L'Etat honore M. TRAORE Seydou, DGBF

Monsieur TRAORE Seydou, Directeur Général du Budget et des Finances, a été élevé au grade d'Officier dans l'Ordre du mérite National par Madame Henriette DAGRI DIABATÉ, Grande Chancelière de l'Ordre National. C'était le vendredi 16 janvier 2014, dans les locaux de l'Institution sise à Abidjan-Cocody.

Le DGBF reçoit sa médaille

Heureux de l'honneur à lui fait, le Directeur Général du Budget et des Finances a trouvé les mots justes pour exprimer sa fierté. « C'est une immense joie qui m'anime parce que la nation ivoirienne reconnaissante vient de nous honorer. Je voudrais saisir cette occasion pour adresser mes sincères remerciements à la Grande Chancelière, Mme Henriette DAGRI DIABATÉ et à travers elle, mon infinie gratitude à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, pour ce grand honneur » a déclaré M. TRAORE Seydou, qui a dédié sa médaille à l'ensemble du personnel. « Je voudrais dédier cette médaille au personnel de la Direction Générale du Budget et des Finances qui m'accompagne et fournit tant d'efforts pour l'atteinte des objectifs qui nous sont assignés dans le cadre de la gestion du Budget de l'Etat », a-t-il indiqué.

Nous y reviendrons !

Gustave Agbanyan

Fonction Publique / Pour service rendu à l'Etat de Côte d'Ivoire, le DGBF distingué

Le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative a procédé le samedi 18 octobre à la distinction de ses agents et personnalités les plus méritants. C'était à la clôture des journées portes ouvertes de ce ministère qui se sont tenues pendant trois jours.

Au cours de son allocution, le Ministre de la Fonction Publique Ibrahim Cissé BACONGO a promis que tout bon agent aura désormais la reconnaissance de la hiérarchie. "Cette distinction tient compte de l'ancienneté dans l'administration publique et du dévouement de l'agent pour le service public. Il est donc assuré que tout fonctionnaire ou agent de l'état exemplaire à la tâche devrait s'attendre à voir son mérite reconnu. La volonté d'institutionnaliser l'ordre du mérite et d'organiser la remise des décorations chaque année, a pour objectif de placer l'administration publique au cœur de l'émergence" a- t-il dit. Par ailleurs, il a indiqué qu' à la différence des autres ordres de mérite (éducation, agriculture, sport), l'ordre du mérite de la fonction publique distingue essentiellement le mérite des fonctionnaires et agents de l'Etat. Le Président de la République étant le Chef de l'Administration Publique, il lui revient de primer les heureux récipiendaires. C'est pour cela que la nomination au grade le plus élevé, à savoir le grade de commandeur se fait par décret présidentiel "a expliqué le Ministre. Ce sont dans le détail, 100 personnes qui ont été élevées au grade de commandeur, 150 ont été faites officiers et 250 chevaliers. La Direction Générale du Budget et des Finances était à l'honneur car son Directeur Général, Monsieur TRAORÉ Seydou a été fait Commandeur, avec lui, trois autres personnalités à savoir, le DGA du Budget, Monsieur DIABA Roger et le responsable du personnel, Monsieur SOUMAHORO Ismaël, respectivement faits officier et chevalier dans l'ordre du mérite de la fonction publique. Ils n'ont pas caché leur joie de voir leur travail reconnu au plus haut niveau. Pour Monsieur BALOU Bagaté, le représentant des récipiendaires, cette distinction est une marque de reconnaissance de l'Etat vis-à-vis de ses administrés mais également un devoir de ces derniers à l'égard de l'Etat. Il est bon de rappeler que la distinction de ces agents et fonctionnaires ressort d'un décret présidentiel d'honorer chaque année, 500 travailleurs de la fonction publique.

LE DG TRAORE SEYDOU
ELEVE AU GRADE DE COMMANDEUR DANS L'ORDRE DU MERITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Serge Kairedine

ELABORATION ET EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT

L'OJPCI initie un séminaire de formation pour les journalistes

Des journalistes de plusieurs organes de presse écrite et audiovisuelle ont bénéficié les 8 et 9 octobre 2014 d'un séminaire de formation sur le budget de l'Etat initié par l'Organisation des Journalistes Professionnels de Côte d'Ivoire (OJPCI) avec l'appui du Ministère en charge du budget.

Le budget n'aura sans doute plus de secret pour bon nombre de journaliste de Côte d'Ivoire et pour cause, du 8 au 9 octobre 2014, l'Organisation des Journalistes Professionnels de Cote d'Ivoire (OJPCI) avec l'appui du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du budget ont initié un séminaire de formation sur le budget de l'Etat. En deux jours, les experts du Ministère ont donné aux séminaristes des outils techniques susceptibles de leur permettre de mieux comprendre et d'apprécier le processus d'élaboration du budget et son exécution. Ils ont également été instruits sur les réformes structurelles dans le cadre communautaire. Ainsi M. DOUA Womin Marcel, Sous-directeur du Développement Economique à la DBE a présenté aux acteurs des médias les grands principes budgétaires. Il s'est étendu sur les différentes phases de l'élaboration du budget. L'exécution du budget ayant été traité par M. KOUAKOU Armand, sous directeur des services décentralisés de la DAS. M. TOURE Daouda, Sous-Directeur des réformes, des traitements budgétaires et d'appui aux services publics de la DRBMGP a fait un exposé relatif à l'innovation entreprise dans le cadre harmonisé de l'Union Economique et Monétaire. M. TRAORE Seydou, Directeur Général du Budget et des Finances a salué l'initiative des journalistes membres de l'OJPCI de vouloir se familiariser avec les thématiques des finances publique précisément dans leurs aspects élaboration et exécution du budget. De façon générale, les journalistes ont apprécié le contenu des modules qui selon M. GOORE BI HUE, président de l'OJPCI "permettra aux journalistes, toutes tendances confondues, de mieux comprendre et relayer autant que faire se peut, le processus d'élaboration et d'exécution du budget de l'Etat et éviter ainsi les amalgames". Le séminaire de formation des journalistes membres de l'OJPCI a eu pour cadre, le siège de la Maison de la Presse sis au Plateau. Un autre séminaire dans la même veine, sera organisé dans les mois à venir et portera sur le suivi et évaluation du budget de l'Etat.

Serge Kairedine

Photo de famille des séminaristes a la fin de la formation

FETE DE NOËL / AFEMBUD

L'Association des Femmes du Budget organise un arbre de Noël

A la faveur de la fête de Noël, l'Association des Femmes du Budget (AFEMBUD), a organisé le lundi 22 décembre 2014, le traditionnel arbre de noël en l'honneur des enfants des femmes de cette association. La cérémonie s'est déroulée au rez-de-chaussée de la Tour F de la Cité Financière.

Mme Diomandé Massanfi, remet un cadeau a un enfant

La cérémonie a débuté aux environs de 13h 30mn avec l'arrivée du Père Noël suivie de celle de Madame DIOMANDE Massanfi, marraine de la cérémonie. S'adressant aux enfants, Mme DIOMANDE Massanfi a émis le vœu que ceux-ci apportent de la joie à leurs parents en travaillant bien à l'école, leur demandant de toujours respecter leurs éducateurs ainsi que leurs parents. «C'est à ce prix que vous aurez de meilleurs résultats scolaires» a-t-elle soutenu. Elle a souhaité une bonne fête de Noël à ses filleuls au nom du Directeur Général. Elle a encouragé les mères à profiter de ces instants de bonheur avec leurs enfants.

Enfin, la marraine, a remercié le Directeur Général, Président d'Honneur de cette cérémonie pour son soutien constant. Elle a aussi remercié la Présidente de l'Association et son bureau pour cet agréable moment qu'elles offrent aux enfants. Elle a ensuite encouragé la Présidente à faire perdurer l'esprit de fraternité vraie et d'entraide, qu'elles traduisent à travers cette cérémonie. Mme KOUAKOU Ashley, Vice-Présidente de l'Association, a remercié la marraine pour sa présence à leurs côtés, de même que le comité d'organisation qui n'a ménagé aucun effort pour assurer une agréable fête aux enfants en cette fin d'année. Au nombre des invités, l'on pouvait noter la présence de Madame LALLIER Marie-Hortense, Directeur de la Formation, de la Documentation et de la Communication (DFDC). Etaient également présentes, Mme GNAGNE Sous-Directeur à la Direction du Contrôle Budgétaire (DCB), Mlle Kady FOFANA Sous-Directeur à la Direction du Budget de l'Etat (DBE). Cette fête a donné lieu à des jeux ludiques, des concours de chants et des prestations d'artistes. Un autre temps fort de cette fête a été le concours de danse des enfants. Cette cérémonie s'est achevée avec la distribution des cadeaux par le Père Noël aux enfants, suivie d'un déjeuner offert aux enfants et aux invités.

Marina AFFRO

Passation de charges

Akon Levi Cédric, nouveau Président de l'AMADAS

L'Amicale des agents de la DAS s'est dotée d'un nouveau président pour conduire les destinées de leur amicale. La cérémonie s'est déroulée le vendredi 21 octobre 2014 à la salle de réunion du 10ème étage à la tour F de la Cité Financière.

L'Amicale des Agents de la Direction de l'Administration du SIGFIP (AMADAS) s'est choisi un nouveau président en la personne de M. AKON Cédric. Il a désormais la responsabilité de présider aux destinées de l'amicale. La cérémonie de passation de charges entre l'ancien et le nouveau président a eu lieu ce vendredi 21 octobre 2014 au 10eme étage de la tour F.

Avant tout propos, le nouveau président a tenu à remercier les membres du bureau sortant pour le travail qu'il ont abattu à la tête de l'association. En attendant de présenter son bureau dans les jours à venir, il a sollicité le soutien des ses devanciers pour mener à bien sa mission. "Je sollicite votre aide afin de faire mes premiers pas » a t-il plaidé". Le nouveau président a promis tout mettre en œuvre pour maintenir le cap laissé par l'ancien bureau.

M. ACHO Pacôme qui est le Président sortant a assuré son successeur de sa totale disponibilité et a promis de l'accompagner afin de lui permettre de réussir sa mission. Ensuite, il lui a demandé de faire en sorte que les mutualistes soient plus que jamais solidaires pour le rayonnement de la mutuelle. En attendant de connaître les membres statutaires du nouveau bureau, M. KEITA Mahamadou remplace M.

Passation de charge entre les Présidents sortant (à g.) et entrant (à d.)

CISSÉ Bakary au poste de commissaire au compte, celui-ci étant appelé à d'autres fonctions au Secrétariat Générale Gouvernement (SGG). En prenant la parole, M. KEITA a tenu à rappeler à toutes fins utiles, les objectifs de l'amicale afin que nul ne s'en écarte. Selon lui, l'objectif de la mutuelle a toujours été de gérer les fonds des mutualistes dans la transparence, et de faire face à tout besoin en toutes circonstances. Il a terminé ses propos en invitant les membres du nouveau bureau à l'entraide et à la solidarité.

Le nouveau patron de l'amicale des agents de la DAS est informaticien de profession. En le portant à la tête de leur amicale, ses collègues placent en lui beaucoup d'espoir pour la vie de leur amicale.

La passation de charges s'est déroulée dans une ambiance conviviale.

Moussa Bamba

MARIAGE

Alexis s'unit à Ivette

M. AKA Alexis Chef de Service Chargé du Réseau Informatique de Comptabilité Intégrée (RICI-EPN) et Mlle AKO Ivette, se sont unis dans les liens sacrés du mariage, le samedi 21 juin 2014 à 9 heures, à l'hôtel communal de Cocody. La célébration civile a été suivie de la cérémonie religieuse à la paroisse Saint François Xavier d'Abobo. La fête a pris fin par un cocktail servi à l'espace Diby sis à Abobo.

NAISSANCES

• **Bébé KOUAKOU Dédy Nelson Cyrus Merveille,** né le 26 decembre 2013 à la Polyclinique de l'Indénié au Plateau, Fils de M. KOUAKOU Kouamé Boris Wilfried et de Mme ABO épouse KOUAKOU Abena Laure, Secrétaire à la DBE.

• **Bébé COULIBALY Mignon Igma Zeïnab Karima**, née le 25 janvier 2014 à la clinique Fraternité Matin d'Adjamé, fille de Mme COULIBALY née KONÉ Aliman, Secrétaire de Direction à la Direction des Politiques Synthèses Budgétaire et de M. COULIBALY Karim.

• **Bébé DIOMANDE Massanfi Amirah,** née le 22 mai 2014 au CHU de Cocody, fille de M. DIOMANDÉ Sory Agent du Service Courrier Central à la Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux et de Mme DIOMANDÉ Fatou.

Directions ou Services	Adresse postale	Localisation	Tél / Fax
Direction Générale du Budget et des Finances	BP V57 Abidjan	Cité Financière - Tour F 22ème Etage	20 21 63 61 20 21 26 18
Inspecteur Auditeur Général et Cellule de Revue des Dépenses Publiques	BP V57 Abidjan	Av. Aboulaye Fadiga - Immeuble-Résidence Lagunaire-PLATEAU	20 21 48 46/47 20 21 49 71
Directeur Général Adjoint du Budget et des Finances, chargé des Services de Contrôle	BP V57 Abidjan	Cité Financière - Tour F 18ème étage	20 22 03 38 20 21 26 18
Directeur Général Adjoint du Budget chargé des Services d'Elaboration et d'Exécution du Budget	BP V57 Abidjan	Cité Financière - Tour F 10ème étage	20 21 96 72 20 21 26 18
Direction de la Réforme Budgétaire et de Modernisation de la Gestion Publique	BP V57 Abidjan	2 Plateaux Carrefour Duncan (Ex Sophia immobilier)	22 41 60 05
Direction de la Formation, de la Documentation et de la Communication	BP V57 Abidjan	Angré 7ème Tranche, carrefour Côte d'Ivoire Telecom	22 42 73 03
Direction du Contrôle Financier	BP V57 Abidjan	Immeuble SMGL, 11, av. Joseph Anoma	20 21 34 87
Direction du Contrôle Budgétaire	BP V57 Abidjan	Cité Financière - Tour F 9ème étage	20 21 59 89 20 21 06 98
Direction du Budget de l'Etat	BP V57 Abidjan	Cité Financière - Tour F 13ème étage	20 21 61 64
Direction des Opérations de Collectivités Décentralisées	BP V57 Abidjan	Cité Financière - Tour F 8ème étage	20 21 94 28
Direction du Patrimoine de l'Etat	BP V57 Abidjan	Cité Financière - Tour F 7ème étage	20 21 20 05 20 21 96 37
Direction de la Solde	BP V57 Abidjan	Cité Financière - Tour F 2ème Etage	20 21 75 86 20 21 35 14
Direction des Traitements Informatiques	BP V57 Abidjan	Cité Financière Tour G - 11ème étage	20 21 56 23
Direction de l'Administration du SIGFIP	BP V57 Abidjan	Cité Financière Tour F - 17ème étage	20 21 58 40 20 21 15 99
Direction des Politiques et Synthèses Budgétaires	BP V57 Abidjan	Cité Financière - Tour F 15ème étage	20 21 07 80
Direction des Marchés Publics	BP V57 Abidjan	Cité Financière - Tour F 21ème étage	20 21 15 19
Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux	BP V57 Abidjan	Cité Financière - Tour F 14ème étage	20 21 42 07

DGBF

DIRECTION GENERALE
DU BUDGET ET DES FINANCES

NOTRE SITE WEB

www.dgbf.gouv.ci